

# BILAN 2023



## ZONE DE POLICE ORNEAU-MEHAIGNE

5304

Arrondissement de NAMUR  
Zone de police 5304 ORNEAU-MEHAIGNE  
Chaussée de Tirlemont, 105  
5030 GEMBLOUX  
Tél. : 081/620.540  
Fax : 081/620.541  
ZP.OrneauMehaigne@police.belgium.eu  
<https://www.police.be/5304/>

Gembloux - Eghezée - La Bruyère

# Introduction

Depuis ma prise de fonction en février 2021, j'ai l'impression de me répéter mais, à mon grand désespoir, il faut bien reconnaître que les années se suivent et malheureusement, se ressemblent ...

En effet, nous venons de passer une année 2023 très, voire trop, compliquée ...

La situation de sous-effectif au sein du Service Proximité continue d'être un élément d'inquiétude permanente. En 2024, j'espère que le recrutement d'un agent de quartier supplémentaire pour le poste de proximité de Gembloux permettra d'apporter une certaine stabilité et par conséquent une certaine sérénité au sein de l'équipe.

Par ailleurs, les quelques indisponibilités et le turn-over au sein du Service Intervention ne laissent aucun répit au personnel présent, pour qui les pauses s'enchaînent et se succèdent. Les recrutements en cours à la clôture du présent sont destinés à contrer ce « tourbillon » harassant.

La situation budgétaire et financière de la zone demeure compliquée mais nous mettons tout en œuvre pour la maintenir la plus saine possible. Je tiens à remercier nos autorités pour le soutien qui nous est accordé pour 2024 (augmentation de 10% des dotations communales) ; il s'agit d'une belle preuve de confiance.

Heureusement, quelques éléments de satisfaction sont à souligner en 2023 : la bonne évaluation du système de prise de rendez-vous en ligne, le déploiement de la fonctionnalité WOCODO pour les enquêtes de domicile, la gestion de quelques « gros » dossiers judiciaires et le nombre élevé d'arrestations y liées, ...

Le bilan des activités que vous avez sous les yeux se divise en deux grandes parties, l'une comprenant des statistiques, l'autre proposant des commentaires axés sur nos fonctionnalités. Ce bilan 2023, réalisé grâce au recueil des données de notre gestionnaire fonctionnel, a été rédigé en collaboration avec les différents chefs de service ; c'est aussi l'occasion de leur donner la parole ! Je tiens à les en remercier, ainsi que l'ensemble des membres du personnel pour tout le travail réalisé en 2023.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne lecture !

**CDP Christophe ROMBOUX**

**Chef de Corps**

**Janvier 2024**

# 1. Les statistiques

## REMARQUE PRELIMINAIRE

Au bureau, l'activité policière relative uniquement à des tâches de rédaction est conséquente. Au quotidien, les policiers sont confrontés à ce travail d'écriture qui les empêche en partie d'être présents sur le terrain.

### Activité globale de REDACTION toutes pièces confondues – Répartition par service.

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Intervention	2154	2207	3746	2985	3155	2609	2015
Quartier	5608	6240	5639	4454	4760	5112	5271
Roulage	9498	6785	6964	1653	859	1319	1350
SLR	653	785	824	889	804	821	1088
Autres	704	552	544	320	485	667	756
<b>TOTAL</b>	<b>18617</b>	<b>16569</b>	<b>17717</b>	<b>10301</b>	<b>10063</b>	<b>10528</b>	<b>10480</b>

**Commentaire** : Au fil des années, on constate une tendance à la baisse du nombre de pièces en tous genres. Cette tendance s'explique en partie, pour 2020 et 2021, par un certain « ralentissement » des activités à cause de la crise COVID ; et pour 2022, par la mise en œuvre de différents projets de « digitalisation » du travail policier, correspondant à notre volonté affichée de simplification administrative. Cette tendance se vérifie en 2023, à l'exception des services Proximité et SLR (voir page 7).

## 1.1 - MODULE TRAITEMENT

### PV JUDICIAIRES INITIAUX ET SUBSEQUENTS (NON ROULAGE)

Type de PV	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Initial	3303	3891	3831	3476	3395	3693	3583
Subséquent	2054	2008	2349	2286	2110	2356	3701
<b>Total</b>	<b>5357</b>	<b>5899</b>	<b>6180</b>	<b>5762</b>	<b>5505</b>	<b>6049</b>	<b>6284</b>

### PV JUDICIAIRES INITIAUX – Répartition par commune

Nombre total de PV rédigés pour des faits s'étant déroulés sur le territoire de :

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Gembloux	1727	1947	1964	1909	1868	1832	1672
Eghezée	700	950	882	894	908	730	786
La Bruyère	401	486	399	361	317	393	361
Communes externes	714	508	586	312	302	738	764
<b>Total</b>	<b>3542</b>	<b>3891</b>	<b>3831</b>	<b>3476</b>	<b>3395</b>	<b>3693</b>	<b>3583</b>

### ACCIDENTS DE ROULAGE (PV INITIAUX ET SUBSEQUENTS)

Type de PV	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Initial	585	479	479	341	429	455	509
Subséquent	311	339	313	282	259	292	337
<b>Total</b>	<b>896</b>	<b>818</b>	<b>792</b>	<b>623</b>	<b>688</b>	<b>747</b>	<b>846</b>

### PV INITIAUX D'ACCIDENTS DE ROULAGE – Répartition par commune

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Gembloux	247	208	193	124	159	158	190
Eghezée	153	106	90	67	79	97	114
La Bruyère	40	48	30	28	38	40	36
Communes externes	145	117	166	122	153	160	169
<b>Total</b>	<b>585</b>	<b>479</b>	<b>479</b>	<b>341</b>	<b>429</b>	<b>455</b>	<b>509</b>
<b>Eghezée / Gembloux / La Bruyère</b>							
<b>Tués</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
<b>Blessés</b>	<b>129</b>	<b>157</b>	<b>138</b>	<b>80</b>	<b>127</b>	<b>119</b>	<b>139</b>

### PV INITIAUX ET SUBSEQUENTS D'INFRACTIONS DE ROULAGE

Type de PV	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Initial	867	954	1391	850	1203	841	660
Subséquent	1041	706	828	596	628	615	644
<b>Total</b>	<b>1908</b>	<b>1660</b>	<b>2219</b>	<b>1446</b>	<b>1831</b>	<b>1456</b>	<b>1304</b>

### PV INITIAUX ET SUBSEQUENTS D'EXCES DE VITESSE

Type de PV	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Initial	803	479	518	73	6	2	7
Subséquent	396	362	310	208	181	114	145
<b>Total</b>	<b>1199</b>	<b>841</b>	<b>828</b>	<b>281</b>	<b>187</b>	<b>116</b>	<b>152</b>

**Commentaire** : Les chiffres repris dans le tableau ci-dessus correspondent à l'activité propre de la zone en matière de rédaction de PV pour excès de vitesse. Depuis 2020, nous disposons d'une convention avec le CRT (Centre Régional de Traitement des PV pour excès de vitesse) pour la transmission de nos fichiers et la rédaction de nos procès-verbaux découlant des contrôles radar réalisés par notre Service Circulation (voir page 28).

En 2023, le CRT a rédigé 10.309 PI (perceptions immédiates) pour le compte de notre zone (8.030 PI en 2022 et 6.227 PI en 2021).

## PV INITIAUX D'AVERTISSEMENT

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
103	99	113	119	52	85	94	30

## PERCEPTIONS IMMEDIATES

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
10518	7881	5583	6503	1563	950	1054	852

**Commentaire** : Ici aussi, la collaboration avec le CRT explique la diminution du nombre de PI pour ce qui concerne le volet « vitesse excessive » (voir page 28).

## RAPPORTS ADMINISTRATIFS

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1335	1033	1427	844	450	633	846	917

## AVERTISSEMENTS EXTERNES

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
280	245	229	231	124	182	166	94

## **1.2. MODULE INFORMATION**

Le module « INFORMATION » est le module d'encodage des demandes d'interventions (appels 101, ...) qui ne nécessitent pas d'office la rédaction d'un procès-verbal, mais bien uniquement la rédaction d'une fiche d'information (= rapport d'intervention).

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Gembloux	2579	2622	3020	2912	3100	3171	3203	3112
Eghezée	1314	1401	1429	1376	1270	1289	1238	1244
La Bruyère	576	569	629	704	748	684	717	772
Non défini	188	185	185	178	118	113	140	112
<b>Total</b>	<b>4657</b>	<b>4777</b>	<b>5263</b>	<b>5170</b>	<b>5236</b>	<b>5257</b>	<b>5298</b>	<b>5240</b>

### 1.3. MODULE TRAITEMENT ET MODULE INFORMATION

Répartition par commune de l'ensemble des interventions 101 ayant nécessité la rédaction d'un PV (Module Traitement) ou non (Module Information) :

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Gembloux</b>							
<i>Judiciaire</i>	1727	1947	1964	1909	1868	1832	1672
<i>Accidents</i>	247	208	193	124	159	158	190
<i>Informations</i>	2622	3020	2912	3100	3171	3203	3112
<b>Total</b>	<b>4596</b>	<b>5175</b>	<b>5079</b>	<b>5145</b>	<b>5198</b>	<b>5193</b>	<b>4974</b>

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Eghezée</b>							
<i>Judiciaire</i>	700	950	882	894	908	730	786
<i>Accidents</i>	153	106	90	67	79	97	114
<i>Informations</i>	1401	1429	1376	1270	1289	1238	1244
<b>Total</b>	<b>2254</b>	<b>2485</b>	<b>2371</b>	<b>2244</b>	<b>2276</b>	<b>2065</b>	<b>2144</b>

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>La Bruyère</b>							
<i>Judiciaire</i>	401	486	399	361	317	393	361
<i>Accidents</i>	40	48	30	28	38	40	36
<i>Informations</i>	569	629	704	748	684	717	772
<b>Total</b>	<b>1010</b>	<b>1163</b>	<b>1141</b>	<b>1143</b>	<b>1039</b>	<b>1150</b>	<b>1169</b>

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Gembloux</b>	4596	5175	5079	5145	5198	5193	4974
<b>Eghezée</b>	2254	2485	2371	2244	2276	2065	2144
<b>La Bruyère</b>	1010	1163	1141	1143	1039	1150	1169
<b>TOTAL</b>	<b>7860</b>	<b>8823</b>	<b>8591</b>	<b>8532</b>	<b>8513</b>	<b>8408</b>	<b>8287</b>

**Commentaire** : Ce tableau récapitulatif met en exergue le nombre total des interventions sollicitées (appels 101) à nos équipes de permanence mobile (8.287 interventions en 2023, soit une moyenne de 22 interventions par jour calendrier), ainsi que sur la répartition géographique globale de celles-ci (61% sur Gembloux ; 25% sur Eghezée ; 14% sur La Bruyère).

#### 1.4. MODULE APOSTILLES

Ce module concerne l'ensemble des demandes de devoirs émanant des magistrats (Parquet, Juges d'Instruction, Juges de la jeunesse, ...).

Répartition par commune :

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Gembloux	1732	1386	1439	1182	1193	1176	1199
Eghezée	1037	718	858	663	707	674	799
La Bruyère	547	438	395	299	355	343	400
Non défini ou hors zone	421	349	411	332	269	321	365
<b>TOTAL</b>	<b>3737</b>	<b>2891</b>	<b>3103</b>	<b>2476</b>	<b>2524</b>	<b>2514</b>	<b>2763</b>

Répartition des apostilles par SERVICE :

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Intervention	80	55	76	67	62	62	84
Quartier	2620	2009	2330	1807	1878	1774	2080
Roulage	591	410	246	133	103	163	50
SLR	359	353	388	398	396	446	454
Autres	87	64	63	71	85	69	95
<b>TOTAL</b>	<b>3737</b>	<b>2891</b>	<b>3103</b>	<b>2476</b>	<b>2524</b>	<b>2514</b>	<b>2763</b>

**Commentaire** : Ce tableau montre que les services les plus sollicités par des demandes de devoirs judiciaires sont principalement le Service Proximité (généralement des demandes d'enquête et d'auditions subséquentes), mais aussi le Service Local de Recherche (chargé des enquêtes plus poussées et des différents devoirs inhérents).

## 1.5. MODULE COURRIER

Ce module permet l'encodage en ISLP de tout ce qui ne concerne pas les apostilles, aussi bien en « courrier entrant » qu'en « courrier sortant » (demandes des administrations communales, rapports administratifs, correspondance en tous genres (factures, ...)).

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
COURRIER ENTRANT	11684	11273	11345	9360	9738	6381	3809
COURRIER SORTANT	1626	1565	1091	983	979	1019	841
<b>TOTAL</b>	<b>13310</b>	<b>12838</b>	<b>12436</b>	<b>10343</b>	<b>10717</b>	<b>7400</b>	<b>4650</b>

**Commentaire** : Une baisse du nombre de courriers encodés en ISLP est constatée. Depuis janvier 2022, s'est opéré un transfert de l'encodage des pièces administratives (in & out) de DPL, de l'ISLP vers le nouveau logiciel d'IMIO : Ai.Docs.

Par ailleurs, les demandes d'enquête de domicile envoyées précédemment par courrier par les communes ne sont plus encodées en ISLP mais sont automatiquement reprises dans la nouvelle application WOCODO (voir page 13).

Répartition par commune – Courrier entrant :

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Gembloux	3413	3611	3332	2636	3055	1345	794
Eghezée	1663	1526	1630	1171	1485	1280	336
La Bruyère	800	877	774	618	708	751	533
Autres	5808	5259	5609	4935	4490	3005	2146
<b>Total</b>	<b>11684</b>	<b>11273</b>	<b>11345</b>	<b>9360</b>	<b>9738</b>	<b>6381</b>	<b>3809</b>

Répartition des courriers entrant/sortant par service :

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Intervention	379	264	312	185	90	60	62
Quartier	7483	7495	7005	5984	6906	5707	3752
Roulage	1486	1630	2018	1533	1864	1313	439
SER	84	431	356	131	90	45	39
Autres	3878	3018	2745	2510	1767	275	358
<b>TOTAL</b>	<b>13310</b>	<b>12838</b>	<b>12436</b>	<b>10343</b>	<b>10717</b>	<b>7400</b>	<b>4650</b>

**Commentaire** : Conformément à notre quête de « simplification administrative », une réflexion a été menée quant aux modalités d'encodage de certaines catégories de pièces entrantes au sein du Service Circulation/Police Administrative. Dès lors, une baisse significative du nombre de courriers encodés en ISLP est également constatée au sein de ce service.



## 1.6. DIVERS - STATISTIQUES DE CRIMINALITE

### VOLS DANS HABITATIONS (+ les tentatives)

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Gembloux	134	242	218	115	141	135	85
Eghezée	91	94	99	57	38	41	59
La Bruyère	63	65	78	39	34	66	36
<b>TOTAL</b>	<b>288</b>	<b>401</b>	<b>395</b>	<b>211</b>	<b>213</b>	<b>242</b>	<b>180</b>
+ les tentatives	88	106	124	63	71	89	62

**Commentaire** : La problématique des vols qualifiés dans les habitations (VQH) représente un des principaux phénomènes sur le territoire de notre zone de police.

Pendant la période « post-attentats terroristes » (2015-2017), les statistiques en matière de cambriolages ont connu une certaine baisse, vraisemblablement due à la généralisation des mesures sécuritaires diverses prises au niveau national (présence de militaires en rue depuis janvier 2015 (opération Vigilant Guardian (OVG) ; contrôles de police renforcés, notamment aux frontières, ...).

Après une reprise à la hausse en 2018 et 2019, les statistiques ont réellement chuté en 2020 et 2021, pendant la crise sanitaire COVID, compte tenu des mesures de confinement imposées tous azimuts.

Depuis la fin des mesures COVID et la reprise de la « vie normale », une hausse des cambriolages est à constater en 2022.

Cette tendance semble cependant nettement en recul en 2023 (constat à l'échelle nationale).

### VIOLENCES INTRAFAMILIALES (nombre de PV)

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	125	115	119	176	164	130	134	150

### STUPEFIANTS (nombre PV rédigés)

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Gembloux	29	23	38	28	29	27	32
Eghezée	6	7	8	13	19	8	9
La Bruyère	6	6	4	7	5	5	3
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>36</b>	<b>50</b>	<b>48</b>	<b>53</b>	<b>40</b>	<b>44</b>

### VOLS DANS VEHICULES (+ les tentatives)

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Gembloux	59	52	27	28	19	45	83
Eghezée	30	29	58	20	18	10	14
La Bruyère	16	25	17	10	14	13	5
<b>Total</b>	<b>105</b>	<b>106</b>	<b>102</b>	<b>58</b>	<b>51</b>	<b>68</b>	<b>102</b>
+ les tentatives	23	15	23	19	6	13	24

### VOLS DE VEHICULES (+ les tentatives)

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Gembloux	18	23	13	13	7	8	8
Eghezée	9	5	7	4	1	4	2
La Bruyère	8	5	5	6	4	10	1
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>23</b>	<b>25</b>	<b>23</b>	<b>12</b>	<b>22</b>	<b>11</b>
+ les tentatives	5	0	3	2	2	2	1

## 1.7. SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES (SAC)

Nombre de PV rédigés :

### JUDICIAIRE

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
Gembloux	165	119	75	96	95
Eghezée	69	44	50	56	33
La Bruyère	13	11	15	21	15
<b>TOTAL</b>	<b>247</b>	<b>174</b>	<b>140</b>	<b>173</b>	<b>143</b>

### CIRCULATION (arrêts et stationnements)

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
Gembloux	564	280	438	302	265
Eghezée	483	306	388	239	66
La Bruyère	22	8	86	7	7
<b>TOTAL</b>	<b>1069</b>	<b>594</b>	<b>912</b>	<b>548</b>	<b>338</b>

## 2. Les fonctionnalités

### 2.1. LE SERVICE PROXIMITE

#### 2.1.1. Liminaire

A la création de la zone de police, le choix a été fait de confier au Service Proximité, les fonctionnalités « Accueil » et « Police de quartier ».

Dans les faits, le Service Quartier est également sollicité dans l'exécution de tâches diverses. Nous relevons notamment :

- Services « HYCAP » (renforts extérieurs) : 411 heures.
- Services d'ordre (renforts pour des festivités locales) : 417 heures.
- Renforts permanences mobiles : 285 heures.
- Contrôles routiers : 140 heures.
- Gardes contactable/rappelable les week-ends et jours fériés : 746 heures.
- Transferts détenus : 30 heures.
- Accompagnement huissiers de Justice : 127 heures.

Le total de ces prestations « hors quartier » représente 2.156 heures/an, soit **1,7 équivalent temps plein (ETP)**.

Quant à la fonctionnalité « Accueil », les agents de quartier y ont consacré 6.670 heures/an (4.024 heures à Gembloux dont 142 heures par le Service Intervention, 1.708 heures à Eghezée et 938 heures à La Bruyère). Ce volume d'heures représente **5,4 ETP**.

L'année 2023 a, une fois de plus, été marquée par de nombreuses absences pour cause de maladie ; 793 jours de maladie à Gembloux, 253 à Eghezée et 231 à La Bruyère (1.277 jours de maladie au total). Cette indisponibilité représente l'équivalent de quasi 8 collègues absents en 2023.

Depuis des mois, plusieurs collègues travaillent à mi-temps. Une collègue travaille à 4/5<sup>ème</sup> temps.

Les policiers de quartier ont consacré 101 heures de leur temps à faire du sport, en-dehors des séances prévues par la GPI 48 (séances de maîtrise de la violence et la pratique du tir).

Cela fait deux années consécutives que le Service Proximité travaille à effectif (très) réduit.

Les agents de quartier ont une charge de travail importante (voir infra). Lorsqu'ils quittent le commissariat, ils emportent avec eux toute une série de « devoirs » à effectuer tels que les enquêtes relatives à la constatation de la réalité de la résidence, les vérifications « PSC / i+belgium » (surveillance des libérés conditionnels), certaines apostilles (devoirs sollicités par le Parquet), etc. Bref, ils effectuent des missions sollicitées tant par les autorités administratives que judiciaires.

### **2.1.2. Le personnel spécialisé**

La police de proximité, ce sont également des agents spécialisés dans différentes matières.

**Techno-prévention** : 4 conseillers en prévention des vols : la priorité est donnée à la sécurisation des habitations contre les vols. C'est ainsi que les conseillers animent des séances d'information (séances « tupperware ») et réalisent des diagnostics personnalisés. Mais ils organisent aussi des opérations de marquage de vélos et de remorques en collaboration avec des partenaires externes (Communes, BEP, ProVelo). Ils animent également des séances de prévention contre la cybercriminalité.

**Armes** : 3 policiers référents « armes » : ils font passer les tests théoriques aux citoyens et réalisent les enquêtes de moralité approfondies pour tout nouvel acquéreur. Plus généralement, ils sont chargés de veiller à la bonne application de la loi sur les armes et de ses nombreux arrêtés.

**Environnement/Urbanisme/Bien-être animal** : la complexité de ces réglementations nécessite des connaissances particulières. L'Inspecteur principal en charge de ces matières a suivi des formations et a développé un important réseau de personnes de contact. Des partenariats ont été développés.

**Discrimination/Délits de haine** : une collègue inspecteur a suivi une formation dans le cadre de la recherche et de la poursuite en matière de discrimination et de délits de haine en ce compris les discriminations fondées sur le sexe.

### **2.1.3. L'accueil**

Les agents de quartier accueillent les citoyens et répondent aux appels téléphoniques. Ils rédigent également les procès-verbaux et les documents administratifs (attestations, signalements, ...) relatifs aux plaintes déposées.

A Gembloux, la plupart du temps, c'est un membre du personnel administratif (CaLog) qui assure l'accueil. Il filtre également les appels téléphoniques et reçoit des citoyens qui se présentent au commissariat au profit des différents services de la zone de police.

Tous les agents de quartier ont suivi une formation « Accueil ». Cette formation est obligatoire pour tous les inspecteurs de quartier et le personnel administratif qui assurent l'accueil.

En 2023, 3.052 citoyens se sont présentés spontanément ou sur convocation au commissariat de Gembloux, 633 à Eghezée et 683 à La Bruyère.

6.670 heures ont été prestées (planton/accueil/téléphone) ce qui correspond à 5,4 équivalents temps plein (ETP) par an.

A noter que depuis le mois de septembre 2022, les plaintes à l'accueil se font sur rendez-vous (<https://www.police.be/5304/>) grâce à un nouveau logiciel de la société APPOINT.

Deux avantages majeurs à cette nouvelle pratique : d'une part le citoyen choisit le moment qui lui convient le mieux et d'autre part, on réduit au maximum le temps d'attente en nos locaux.

Nous constatons que ce nouvel agenda électronique constitue une véritable avancée dans l'amélioration de la qualité de l'accueil dans notre zone de police.

En chiffres, cela donne :

2.684 rendez-vous répartis comme suit : 1.582 à Gembloux, 261 à La Bruyère et 841 à Eghezée.

74% des rendez-vous sont encodés par la zone de police et 26% par les citoyens.

#### **2.1.4. Les missions principales de la Police de Quartier**

##### **a) Les apostilles**

Les parquets et les zones de police (EPO\*) transmettent leurs demandes aux zones de police sous la forme « d'apostilles ». Il s'agit le plus souvent de procéder aux auditions de personnes ou d'effectuer des devoirs d'enquête.

Le Sv Proximité a reçu 2.080 apostilles en 2023 (1.774 apostilles en 2022).

A Gembloux, le traitement de 411 apostilles « roulage » a été confié à un agent de quartier apostilleur.

*\* EPO : « enquête policière d'office » = traitement autonome policier – une zone de police transmet directement une demande à une autre zone de police qui y satisfait (auditions, ...) et qui lui adresse un PV subséquent sans passer par le Parquet.*

##### **b) Les enquêtes de domicile**

L'agent de quartier gère toutes les problématiques qui touchent, de près ou de loin, au domicile. En 2023, 4.101 dossiers ont été traités par les agents de quartier.

Les enquêtes domicile sont informatisées. Le programme « WOCODO » (Woonst Contrôle Domicile) fait partie d'un environnement de travail digitalisé appelé FOCUS.

Depuis plusieurs années, le service quartier s'est inscrit dans une tendance qui consiste à simplifier au maximum les processus de travail par le biais d'une plus grande digitalisation.

En 2023 les agents de quartier ont réalisé 3.034 enquêtes domicile via WOCODO (1.937 à Gembloux, 950 à Eghezée et 147 à La Bruyère).

Les enquêtes de police relatives à la constatation de la réalité de la résidence (enquêtes domicile) sont donc digitalisées. Grâce à l'utilisation de programmes compatibles, la demande de changement d'adresse qui est encodée par le service population de la

commune est immédiatement transmise au service de police qui reçoit le formulaire d'enquête sur des tablettes ou des smartphones. Le gain de temps est significatif (plusieurs jours). L'agent de quartier utilise ces nouveaux supports pour effectuer son enquête.

Au-delà du gain de temps que cela représente, nous participons également au mouvement « paperless » qui se traduit, dans la pratique, par une digitalisation croissante des entreprises, aussi bien dans le secteur public que privé.

En 2023, un autre projet a été mené. En collaboration avec les services de population communaux, d'autres types d'enquêtes ont été digitalisées, à savoir :

- les rapports de proposition de radiation d'office ;
- les rapports relatifs aux propositions d'inscription d'office ;
- les enquêtes de cohabitation ;
- les enquêtes relatives aux mineurs ;
- les enquêtes à la suite d'une déclaration de départ à l'étranger.

Bref, une réelle petite révolution tant pour notre zone de police que pour les services population des trois administrations communales.

### **c) L'assistance aux huissiers de Justice**

La mission de la police est de protéger l'huissier de justice durant une intervention. Nous avons été sollicités dans le cadre de 56 expulsions, 165 ouvertures de portes et 126 demandes de vérification de domicile.

Nous avons également reçu 104 demandes de vérification de domicile.

### **d) Les demandes de renseignements/enquêtes**

Les citoyens, ainsi que différents services, sollicitent fréquemment la police. Les raisons sont très diversifiées.

C'est ainsi que nous avons reçu :

- 420 demandes de vérifications dans le cadre de la délivrance des extraits de casier judiciaire (modèle n°3 – métiers comprenant des contacts avec des mineurs) ;
- 79 vérifications pour le Service Général du Renseignement et de la Sécurité de l'armée ;
- 112 vérifications pour la Sûreté de l'Etat.

Afin de libérer les agents de quartier de ce travail administratif, c'est le Directeur du Service Proximité qui répond aux différentes sollicitations.

#### **e) La surveillance des libérés conditionnels**

La zone de police reçoit dans une banque de données informatisée (« PSC » ; anciennement « I+Belgium ») et dans les 24 heures, les informations relatives aux condamnés libérés sous conditions. Les policiers de quartier sont chargés de la surveillance et du suivi de ces personnes. Ils doivent notamment :

- vérifier la réalité de la résidence du libéré conditionnel ;
- rappeler les conditions et, au besoin, les lui expliquer ;
- insérer dans l'application PSC des informations relatives à de nouvelles infractions ainsi que le non-respect des conditions ;
- signifier des ordonnances délivrées par les Juges d'Instruction ;
- répondre aux questions de la maison de justice ;
- etc.

Au moment de la rédaction du présent, nous dénombrons 117 libérés conditionnels à Gembloux, 86 à Eghezée et 26 à La Bruyère, soit un total de 229 personnes à surveiller sur le territoire de la zone de police.

Le Directeur du Service Proximité est la personne de référence dans cette matière. Il s'est chargé de la formation de l'ensemble des policiers de la zone de police.

#### **f) Gestion des dossiers « Armes à feu »**

Les 3 policiers référents « armes » sont notamment chargés de faire passer les tests théoriques aux futurs acquéreurs. Il s'agit d'un travail administratif assez lourd.

Il faut souligner le travail du référent « armes » de Gembloux qui, en l'absence des deux autres référents, a traité les dossiers armes pour l'entièreté de la zone de police durant plusieurs mois.

En 2023, la zone de police a reçu environ 368 dossiers. Les demandes émanent principalement du Gouvernement provincial qui sollicite des vérifications ou des enquêtes dans les domaines suivants :

- enquêtes de moralité pour les nouveaux acquéreurs d'armes à feu ;
- vérification des armes (cartes européennes, modèles n°9) ;
- remise des modèles n°4 ;
- contrôle stand de tir à Gembloux ;
- etc.

Enfin, une vérification est réalisée dans le Registre Central des Armes (RCA) lorsqu'une personne est décédée et qu'elle détenait des armes à feu soumises à autorisation. Le policier doit prendre contact avec le(s) héritier(s) afin de régulariser la situation administrative de ces armes à feu. 260 fiches décès ont été réceptionnées en 2023.

Enfin, 48 procès-verbaux ont été rédigés pour « détention illégale d'arme à feu soumise à autorisation » et 20 procès-verbaux ont été rédigés pour « abandon volontaire d'une arme à feu ».

### **g) Techno-prévention**

L'équipe des conseillers en prévention des vols est passée de 6 à 4 policiers (deux conseillers à Gembloux, 1 à La Bruyère et 1 à Eghezée). La réduction du nombre des conseillers combinée à de gros problèmes de disponibilité du personnel n'ont pas permis d'atteindre tous les objectifs fixés.

Nonobstant ce qui précède et concernant la prévention des vols dans les habitations, les actions menées sont modestes mais nombreuses : conseils de prévention des vols afin de sensibiliser les citoyens à ce phénomène ; visites de techno-prévention gratuites sur demande ; surveillance des habitations pendant les vacances principalement assurée par le Service Intervention ; opérations de marquages vélos et remorques ; informations via les différents canaux de communication disponibles (Newsletter, Facebook, site WEB).

#### **Compte-rendu des actions menées en 2023 :**

##### Gembloux :

- Le 03/01 : séance TUP « cambriolage » rue Château Le Docte
- Le 16/01 : réunion sécurisation Collège de GBX
- Le 18/01 : visite de sécurisation d'une habitation
- Le 19/01 : séance TUP conseil consultatif des aînés GBX
- Le 06/02 : réunion sécurisation Collège de GBX
- Le 15/02 : visite de sécurisation d'une habitation
- Le 23/05 : séance TUP conseil consultatif des aînés GBX
- Le 15/06 : opération Dring Drink (marque vélo) gare de GBX
- Le 10/09 : opération marquage vélo à BOSSIERE (VELORNEAU)
- Le 22/09 : opération marquage vélo à la gare de GBX
- Le 28/09 : opération marquage vélo à la FAC en collaboration avec Pro vélo
- Campagne d'affichage aux abords des cimetières pour lutter contre le phénomène des vols dans voitures durant la période de Toussaint.

##### Eghezée :

- 120 vélos marqués.
- 5 remorques gravées.
- 1 visite habitation dans le cadre de la lutte contre les vols dans habitations.
- Campagne d'affichage aux abords des cimetières pour lutter contre le phénomène des vols dans voitures durant la période de Toussaint.



### La Bruyère :

- 1 visite de sécurisation d'une habitation.
- 46 vélos gravés.
- Campagne d'affichage aux abords des cimetières pour lutter contre le phénomène des vols dans voitures durant la période de Toussaint.

### **h) Environnement / Urbanisme / Bien-être animal**

En matière d'urbanisme, d'environnement et de bien-être animal, nous pouvons mettre en avant nos partenariats externes et internes, facilitant l'organisation de contrôles pluridisciplinaires :

- SPW : Département de la Police et des Contrôles (DPC), Unité Bien-être Animal (UBE), Département de la Nature et des Forêts (DNF), Service Salubrité, ... ;
- les services urbanisme et environnement de nos 3 communes ;
- le service Fraude d'ORES ;
- le service incendie de la zone NAGE ;
- les Sv Intervention, Roulage et Proximité de la ZP + les Stagiaires AINP(P).

Un Inspecteur principal du service quartier, bien que généraliste, est le référent en ces matières. Il prend part à des formations, assure le suivi de certains dossiers et prodigue des conseils et/ou des instructions aux collègues qui constatent des infractions.

L'INPP a rédigé 35 PV initiaux en matière de déchets ou autres infractions environnementales, 5 PV initiaux en matière de bien-être animal et 7 PV initiaux en matière d'infractions urbanistiques.

Il a participé en tant qu'expert au recrutement d'un agent constatateur communal pour la Ville de Gembloux.

Sa fonction de point de contact recrutement a généré 10 heures de travail (accueil des candidats policiers, explications des épreuves de sélection, stand police au sein d'une école établie sur la zone lors des journées d'orientation scolaire, ...).

#### **2.1.5. Les autres missions**

Les agents de quartier participent également aux actions de sécurisation, aux services d'ordre et aux contrôles routiers. Ils ont été sollicités pour effectuer des prestations au profit du Service Intervention (permanences mobiles, services appui, ...) mais également au profit d'autres zones (renforts Hycap).

Ils assurent également une garde « contactable/rappelable » tous les week-ends (du vendredi soir au lundi matin) ainsi que les jours fériés. Durant cette garde, ils sont susceptibles d'être rappelés au commissariat pour y assurer, notamment, la surveillance des détenus.

Enfin, il y a – et il y aura – toujours une instance bien inspirée qui pense à la police pour se décharger d’une série de missions au prétexte que la police locale est une police de proximité, proche du citoyen. En 2024, c’est le nouveau Décret « Déchet » qui vient nous assommer encore un peu plus : augmentation du type d’infractions d’abandon de déchets, saisies administratives des animaux, alimentation d’un fichier central de la délinquance environnementale, etc.

Cette nouveauté devrait faire l’objet d’un protocole de collaboration qui, nous dit-on, « constitue une première feuille de route destinée à créer une dynamique de collaboration nouvelle et constructive entre la Zone de Police et le DPC (Département de la Police et des Contrôles du Service Public de Wallonie). Il est davantage question de clarifier autant que possible les interventions de chacun dans une perspective non-contraignante, que de fixer des obligations à charge des parties ».

Notons cependant que la Ministre conditionne l’octroi d’une subvention à la signature dudit protocole de collaboration SPW-Police dans le cadre de la criminalité environnementale et le bien-être animal. La carotte pour faire avancer l’âne déjà surchargé ...

Enfin, les policiers vont également devoir digérer une modification à l’Ordonnance Générale de Police commune aux 3 entités (non souhaitée par la police). La simplification administrative s’éloigne encore davantage ...

#### **2.1.6. La rédaction des procès-verbaux et des fiches d’information**

Ci-dessous, et de manière très synthétique, vous trouverez le nombre de procès-verbaux rédigés par les agents de quartier ainsi que la nature de ces PV :

Judiciaire	Initial	2.321
Judiciaire	Subséquent	1.168
Infraction classique	Subséquent	475
Accident de roulage	Subséquent	239
Accident de roulage	Initial	206
Administratif		205
Avertissement ext.		79
Infraction classique	Initial	9
Avertissement		8

Les agents de proximité ont donc rédigé près de 4.700 procès-verbaux initiaux et subséquents, toutes matières confondues.

Certains procès-verbaux sont rédigés en quelques minutes (par ex. : vol d'un portefeuille), d'autres peuvent générer des devoirs complémentaires et prendre beaucoup plus de temps. C'est notamment le cas dans les dossiers de harcèlements, de fraudes informatiques, de coups et blessures, d'accidents avec délit de fuite, etc.

La plupart des procès-verbaux doivent être complets avant d'être transmis au parquet. Dès lors, si des devoirs complémentaires sont nécessaires en dehors de notre zone de police, nous devons adresser des demandes aux zones de police concernées et attendre leur retour avant de transmettre le dossier complet au parquet. Ces procédures imposées aux zones de police ont fortement alourdi le travail administratif dans les zones de police.

1.170 fiches d'information ont été rédigées. Ces documents contiennent d'une part des renseignements qui n'ont pas nécessité la rédaction d'un procès-verbal et d'autre part les « EpolPlaintes » ([www.police-on-web.be](http://www.police-on-web.be)). Il s'agit d'un guichet digital sur le WEB mis à la disposition des citoyens pour une déclaration non urgente. La plainte est réceptionnée par la zone de police du lieu du domicile du plaignant et fait l'objet d'un traitement non urgent, uniquement pendant les jours ouvrables et pendant les heures de bureau.

### **2.1.7. Les formations**

D'une manière générale, les formations sont indispensables pour permettre aux policiers de maintenir et/ou d'acquérir certaines compétences. La zone de police encourage les membres du personnel à participer à différentes formations que ce soit dans le cadre d'une mise à niveau ou d'un avancement barémique.

Certaines formations sont cependant imposées par le Directeur du Service. C'est le cas pour :

- la formation relative au suivi des libérés conditionnels (PSC) ;
- la réglementation relative à la tenue des registres de la population et des étrangers (notamment les enquêtes domicile + WOCODO) ;
- la formation à l'accueil.

Il est important pour le Service Proximité de maintenir un niveau de compétence correct mais aussi de permettre aux membres du personnel de s'épanouir dans des matières qui retiennent leur intérêt.

Certains policiers du Service Proximité sont formateurs :

- un inspecteur formateur GPI 48 (formation et entraînement en maîtrise de la violence des membres du cadre opérationnel des services de police) ;
- un CP formateur PSC (suivi des libérés conditionnels), « SAC » (sanctions administratives communales), fraude sociale au domicile, Office 365, ...

### **2.1.8. FOCUS – La digitalisation des procédures policières**



L'année passée, nous indiquions dans notre compte-rendu annuel : « *Le prochain challenge pour le Service Proximité consistera à digitaliser les procédures de travail dans le cadre de la surveillance des libérés conditionnels. En effet, l'application PSC (Personnes Sous Conditions) est dorénavant accessible via la plate-forme FOCUS. De cette manière, le service quartier se positionne comme un élément moteur dans le cadre du développement des procédures digitalisées* ».

L'objectif est atteint pour le Service Proximité. Les agents de quartier ont reçu une formation et utilisent régulièrement le nouveau programme informatisé pour assurer le suivi des personnes sous conditions.

Des efforts doivent encore être fournis pour assurer un suivi identique dans tous les services.

## 2.2. LE SERVICE D'AIDE POLICIERE AUX VICTIMES

### 2.2.1. Nombre de dossiers traités

Année	Nbre de dossiers
<b>2023</b>	<b>253</b>
2022	243
2021	245
2020	213
2019	142***
2018	153**
2017	251
2016	203
2015	254
2014	262
2013	242
2012	258
2011	119*

\* à partir du 01.07.2011 jusqu'au 31.12.2011

\*\* baisse due aux congés de notre assistante sociale dans le cadre de sa grossesse

\*\*\* baisse due au congé de maternité de notre assistante sociale

### 2.2.2. Nature des interventions en 2023

Nature des interventions	Dossiers
Accident de la route	3
Accident mortel	2
Agression	7
<b>Aide et protection de la jeunesse</b>	<b>36</b>
Aide sociale	3
Addiction	5
Avis à la famille	7
<b>Différends familiaux (Hors coups)</b>	<b>46</b>
Escroquerie	1
Harcèlement	5
Incendie	5
Maladie mentale	3
Mœurs	17
Séparation/Divorce	25
Soutien face à un décès	6
Tentative de suicide/Suicide	20
<b>Violence intrafamiliale</b>	<b>52</b>
Vol avec violence	3
Vol dans habitation	7
<b>Total</b>	<b>253</b>

Concernant la nature des interventions, tout comme pour les années précédentes, il y a principalement 3 types de dossiers pour lesquels l'assistante sociale est intervenue plus particulièrement en 2023 :

- Violences intrafamiliales : 20,5 %
- Différends familiaux (hors coups) : 18,2 %
- Aide et protection de la jeunesse : 14,2 %

Comme chaque année, les dossiers de violences intrafamiliales sont des dossiers pour lesquels l'assistante sociale intervient régulièrement et consciencieusement.

Les différends familiaux sont des dossiers fréquents ; ils font partie du quotidien. Dans cette analyse, on distingue « différend familial » et « violence intrafamiliale ». Cette nuance est apportée lorsqu'il y a une dominance d'un partenaire sur l'autre. Lorsque la relation est inégale et que ces violences ont lieu depuis un certain temps, nous parlerons alors de violences intrafamiliales. Les situations liées à l'aide et à la protection de la jeunesse sont relativement importantes. Cette catégorie comprend les dossiers de mineurs en danger, indiscipline, fugues, etc. Les dossiers liés à un décès (annonces de mauvaises nouvelles, accidents mortels, suicides, etc.) restent, également et malheureusement, des dossiers fréquemment traités.

### **2.2.3. Données relatives aux victimes**

Genre :

Masculin	98
Féminin	155
<b>Total</b>	<b>253</b>

Age :

Moins de 18 ans	54
Entre 18 et 65 ans	163
Plus de 65 ans	36
<b>Total</b>	<b>253</b>

Répartition des dossiers par commune :

Gembloux	138
La Bruyère	28
Eghezée	70
Autre commune	17
<b>Total</b>	<b>253</b>

Pour ce qui concerne les données relatives aux victimes, on note que les interventions du SAPV concernent une majorité de femmes (61,3 % - contre 38,7 % d'hommes). Cette observation n'est pas différente de celle des années précédentes.

Au niveau de la répartition géographique, la plupart des victimes résident à Gembloux (54,5 % d'entre elles). Une partie importante des interventions ont également lieu sur Eghezée (27,7 %). Cette observation paraît logique compte tenu du nombre d'habitants répartis sur les différentes communes.

Le SAPV intervient aussi pour des personnes de communes extérieures. Cela s'explique par le fait qu'elles ont majoritairement été victimes de faits qui se sont produits sur notre zone ou qu'elles sont venues déposer plainte auprès de l'accueil de notre Zone.

Enfin, un rôle de garde étant instauré, notre assistante sociale intervient également, ponctuellement, sur les communes d'autres zones (voir ci-dessous).

#### **2.2.4. Origine de la demande**

Dossiers orientés par un policier de la zone pour une prise en charge :

Rappels	10
Intervention	160
SLR	16
Proximité	25
Accueil	18

Autres demandes :

Victime ou ses proches	10
Autre zone de police	11

<b>Total</b>	<b>243</b>
--------------	------------

Il est normal d'observer que les interventions prises en charge par le SAPV sont orientées, pour une majorité de cas, par le Service Intervention (63,2 %). Ce sont en effet des acteurs de première ligne qui interviennent en temps de crise, lors de situations de victimisation.

Cette année, l'assistante sociale a été rappelée 10 fois en dehors des heures de service : 2 fois par notre zone, 4 fois par la ZP ARCHES, 2 fois par la ZP SAMSOM et 2 fois par la ZP SAMEU.

#### **2.2.5. Types d'interventions/Missions**

1 intervention	126
Entre 2 et 5 entretiens	92
Plus de 5 entretiens	35
<b>Total</b>	<b>253</b>

Les missions du SAPV sont principalement l'accueil, l'écoute, la première assistance et l'information. La mission de relais est également très importante.

Le service d'assistance policière aux victimes étant un service de première ligne, ne faisant pas de travail de type thérapeutique, seulement 13,8 % des victimes bénéficieront d'un suivi de plus longue durée.

En ce qui concerne la durée de l'intervention, 49,8 % des victimes consultent le service à une seule reprise tandis que 36,4% d'entre elles auront besoin de plusieurs entretiens afin de régler leur situation au mieux.

L'intervention du SAPV en temps de crise est importante mais, ne faisant pas de travail thérapeutique, l'assistante sociale ne manque pas de clarifier les situations avec les victimes et/ou proches. Cela permet une orientation relativement rapide vers un service spécialisé.

Ceci explique que 126 dossiers ont nécessité uniquement une intervention, une première écoute et un premier soutien. Toutefois, cela ne veut pas dire que l'intervention de l'assistante sociale se termine : plusieurs reprises de contacts sont automatiquement effectuées afin de s'enquérir de l'évolution de la situation ainsi que du besoin éventuel des victimes de la rencontrer à nouveau.

Voici une liste, non exhaustive des partenaires vers lesquels sont orientées les victimes :

- Service d'accueil des victimes du parquet
- Service d'aide aux victimes de la région wallonne
- Service d'aide à la jeunesse
- Service de protection judiciaire
- Service de santé mentale de la ville de Gembloux
- Centres PMS
- Maisons d'accueil pour femmes en difficulté
- Maisons d'accueil pour hommes en difficulté
- Maisons d'accueil pour familles en difficulté
- Espace papillon spécialisé dans le deuil chez les enfants
- CPAS
- Pompes funèbres
- Centres de plannings familiaux
- Notaires
- Avocats
- Service « Un pass dans l'impasse » spécialisé dans la problématique du suicide
- ...

### **2.2.6. Mission d'information des fonctionnaires de police**

Au quotidien, lors des réunions matinales avec le Service Intervention, l'assistante sociale communique des informations en lien avec l'assistance policière aux victimes (nouvelles circulaires, fonctionnement interne, ...).

Notre assistance sociale se montre également extrêmement disponible envers les fonctionnaires de police pour toute question ou interpellation concernant l'assistance aux victimes ou l'aide sociale en général. Soulignons la réalisation de résumés en lien avec l'aide aux victimes transférés aux collègues par mail.



### **2.2.7. Enquêtes familiales**

Depuis octobre 2017, l'assistante sociale a reçu comme mission supplémentaire de réaliser les enquêtes sociales/familiales en collaboration avec l'agent de quartier territorialement compétent. Ensemble, ils réalisent l'enquête et l'assistante sociale rédige le rapport (rapport détaillé + dossier photos).

L'agent de quartier fait un procès-verbal relatant les données BNG et ISLP concernant la famille. La collaboration entre SAPV et les agents de quartier est bénéfique.

En 2023, 31 enquêtes sociales ont été réalisées.

### **2.2.8. Activités diverses**

- Réunions de coordination avec les différents services d'aide aux victimes de l'arrondissement de Namur.
- Supervisions encadrées par Madame ALLAEYS, psychologue au Stress-Team.

### **2.2.9. Perspectives pour 2023**

- Continuer à assurer une bonne gestion des dossiers individuels.
- Suivre des formations sur diverses problématiques.
- Poursuivre la collaboration avec les SAPV des différentes zones de police (SAMSOM, SAMEU, ARCHES). En effet, cet accord entre assistantes sociales permet de faire preuve de plus de disponibilité en étant de garde une semaine sur 4. De plus, dans l'éventualité où l'une d'entre elles tombe malade ou autre indisponibilité, il y a un soutien mutuel et des solutions sont rapidement trouvées, même si sur ce point davantage d'équité serait souhaitable.
- Accompagner le policier de référence en matière de VIF pour les séances d'information liées aux VIF, au bouton d'alarme et au CPVS. Cette sensibilisation sera dispensée à tous les fonctionnaires de police en ce début d'année 2024.

## **2.3. LE SERVICE INTERVENTION**

### **2.3.1. Liminaire**

Le Service Intervention, basé au commissariat central de Gembloux (Sauvenière), était composé, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, de 30 inspecteurs (INP), de 4 inspecteurs principaux (INPP), d'une assistante sociale (SAPV), d'une assistante administrative et d'un commissaire de police (CP).

Les missions prioritaires du Service Intervention telles que définies dans la Circulaire PLP 10 restent bien évidemment la mise en place d'équipes d'intervention permanentes. Celles-ci sont prioritairement chargées d'apporter une réponse adéquate aux appels nécessitant une intervention policière sur place dans les plus brefs délais (interventions urgentes). Hors intervention urgente, elles sont également appelées à donner la suite voulue, dans les meilleurs délais et si cela est nécessaire, aux demandes d'intervention non urgentes leur adressées.

Hormis ces missions d'intervention, les membres du personnel sont tenus de participer à des missions de circulation (planifiées ou non), des activités de prévention, des services d'ordre locaux ou extérieurs à la zone de police, des formations (internes et externes), etc. Les membres du personnel disposent dans leur emploi du temps de journées destinées à leur administration (rédaction de procès-verbaux, rapports, documents, ...).

### **2.3.2. Mission prioritaire**

En 2023, les membres du Service Intervention ont presté 33.446 heures de permanences mobiles. À cette occasion, les équipes sont actives sur les communes de Gembloux, Eghezée et La Bruyère. Plus de 2.000 procès-verbaux ont été rédigés par les membres du service.

### **2.3.3. Missions préventives**

Hormis les patrouilles réalisées lors des permanences mobiles, les équipes du Service Intervention sont tenues de réaliser d'autres surveillances, telles que les surveillances des habitations des vacanciers et des demandes plus ponctuelles relatives à des problèmes de sécurité (avérés ou non).

Depuis février 2023, ces demandes sont encodées et suivies grâce à l'outil FOCUS (via smartphone ou tablette). Cet outil a révolutionné la manière de travailler puisque les vérifications sont encodées directement sur le matériel informatique qui peut être transporté partout.

En 2023, le service a reçu 160 formulaires de demande de « surveillances habitations vacances » ; près de 1.500 passages ont été effectués.

Par ailleurs, 47 « besoins de sécurité » (points critiques à surveiller pendant un mois) ont été enregistrés et 402 passages réalisés en lien avec ces demandes.

#### **2.3.4. Services d'ordre**

En 2023, pour le Service Intervention, 583 heures de prestation ont été dédiées à la gestion des services d'ordre intra et extra zone de police (475 heures en interne et 108 heures en externe). Ce chiffre, anormalement bas en 2020 et 2021 eu égard à la crise sanitaire, s'est stabilisé en 2022 avec la reprise des activités routinières (553 heures en 2022) et repart à présent à la hausse.

#### **2.3.5. Contrôles routiers**

Sont visés dans cette rubrique, les contrôles routiers planifiés hors permanences mobiles.

En 2023, le Service Intervention a presté 50 heures de contrôles planifiés, auxquels il faut ajouter les contrôles routiers exécutés pendant les permanences mobiles.

#### **2.3.6. Formations et maîtrise de la violence (GPI 48)**

En 2023, les membres du Service Intervention ont suivi et donné 1.760 heures de formation (en interne zone de police et en externe zone) – (716 heures en 2022).

Cinq moniteurs de maîtrise de la violence parmi les sept que compte la zone de police sont issus du Service Intervention.

Un coordinateur (INPP) a par ailleurs été désigné en 2023 ; il fait également partie du Service Intervention.

#### **2.3.7. Perspectives**

L'année 2024 sera d'abord marquée par le renforcement de la collaboration entre les INPP et le commissaire du service (tenue de réunions et de groupes de travail). Une attention particulière sera donnée à la modernisation des pratiques de travail (briefings et bulletins de service informatisés, utilisation de l'outil FOCUS, ...). Une attention particulière sera donnée au recrutement et à la sélection des futurs membres du service ainsi qu'à l'évaluation de nos membres du personnel. Un point d'honneur sera par ailleurs donné à maintenir et poursuivre la saine collaboration entre tous les services de la zone de police.

Deux INP du Service Intervention seront absents durant plusieurs mois afin de suivre leur formation de spécialiste maîtrise de la violence (sans arme à feu) et ainsi intégrer le pool des moniteurs de la zone.

Le responsable du service poursuivra son engagement en matière de planification d'urgence en suivant des formations et en répercutant l'information auprès des membres du personnel opérationnel de la zone de police.

## **2.4. LE SERVICE CIRCULATION / POLICE ADMINISTRATIVE**

### **2.4.1. Direction – Police Administrative**

Outre la gestion quotidienne de son service, l'officier en charge du Service Circulation est principalement chargé de la gestion du suivi du dossier relatif aux radars fixes, ainsi que de la gestion des dossiers de location du Lidar, le tout en partenariat avec le SPW et le CRT de la Police fédérale.

Il participe très fréquemment à diverses réunions (SPW, DCA, réunions préalables à des chantiers auprès des communes, Commissions Consultatives de Circulation Routière, ...).

Ses tâches quotidiennes consistent aussi à analyser et à remettre de très nombreux avis dans le cadre de la délivrance d'arrêtés de police et pour l'organisation d'événements à la demande des administrations communales.

Il est également chargé de la gestion des désignations HYCAP.

### **2.4.2. Encadrement de manifestations et services d'ordre**

Le Service Circulation a encadré plusieurs manifestations diverses (joggings, cérémonies protocolaires, services « marché », désignations HYCAP, courses cyclistes, piste de circulation routière en collaboration avec la province de NAMUR, opérations FIPA alcool/stup, Ops TACO (en partenariat avec la ZP SAMSOM, la Police Fédérale WPR et l'UCR de la Région Wallonne), encadrement des journées vélos au profit de plusieurs écoles de la zone, services d'ordre pour manifestations ou festivités locales, ...).

Parmi les organisations les plus importantes que nous avons encadrées en 2023, citons : le Rallye de Wallonie, les Jeux Intervillages à Meux, le Beau Vélo de Ravel et le VélOrneau à Gembloux, le tournoi de football international africain à Gembloux, la Braderie de Gembloux, les festivals Leuze Events et Wally Gat Rock, une étape du Tour de Wallonie, ...

### **2.4.3. Contrôles de vitesse (radar répressif)**

Nombre de contrôles en 2023 : **596** (283 contrôles en 2022).

Nombre de véhicules contrôlés : **151.605** véhicules (138.333 véhicules en 2022).

Nous disposons d'une convention avec le CRT (Centre Régional de Traitement des PV pour excès de vitesse) pour la transmission de nos fichiers et la rédaction de nos procès-verbaux découlant des contrôles radar réalisés par notre Service Circulation. Cette convention est mise en application depuis le mois d'Avril 2020.

En 2023, le CRT a rédigé **10.309** PI (perceptions immédiates) pour le compte de notre zone (8.030 PI en 2022).

Depuis la mise en route des radars fixes sur la zone (2 à EGHEZEE, 2 à GEMBLoux et 1 à LA BRUYERE), on dénombre le plus grand nombre d'usagers verbalisés en excès de vitesse en Province de NAMUR pour le premier semestre 2023 (Chiffre rapporté par la Police Fédérale publié dans les médias).

#### **2.4.4. Contrôles d'alcoolémie**

- Nombre de véhicules contrôlés : **2.661** (599 véhicules en 2022)
- Nombre de pré-tests réalisés à l'aide du « Sampler » : 2.581 (2.466 négatifs et 115 positifs) – (482 tests en 2022).
- Nombre total d'ETT-ETM : **238** (150 en 2022).
- Nombre d'ETT SAFE n'ayant pas donné lieu à un PV : 129
- Nombre d'ETT ALERT : 22
- Nombre d'ETT POSITIF : 50
- Nbre d'ETM POSITIF : 37
- Nbre de Retrait PC : **109** retraits de permis de conduire au total en 2023, le seuil de tolérance est passé de 0,65 à 0,50 mg/l AAE, ce qui explique une augmentation des cas de retraits.

Les contrôles réalisés dans le cadre de la lutte contre la conduite sous influence sont organisés par le Service Roulage mais impliquent, de manière transversale, d'autres services de la Zone.

#### **2.4.5. Analyse des PV « accidents de roulage »**

En ce qui concerne les accidents s'étant déroulés sur la zone de police, nous en déplorons **400** (contre 354 en 2022).

Ce chiffre de 400 accidents est ventilé comme suit :

- 303 accidents dégâts matériels ;
- 95 accidents avec lésions corporelles ;
- 2 accidents mortels.

Ventilation des accidents mortels et avec lésions corporelles :

Conducteur, blessé léger	68
Passager, blessé léger	26
Piéton, blessé léger	16
Cycliste, blessé léger	15
Motocycliste, blessé léger	5
Cyclomotoriste, blessé léger	3
Conducteur, blessé grave	2
Piéton, blessé grave	2
Cyclomotoriste, blessé grave	1
Passager, blessé grave	1
Conducteur décédé	1
Passager, décédé	1

Ce même chiffre de 400 accidents est ventilé comme suit par communes :

- Gembloux : 208
- Eghezée : 142
- La Bruyère : 50

Le nombre d'accidents sur la zone a augmenté mais cette montée en chiffre est liée principalement à des AccR avec DM. En étant sorti complètement de la crise sanitaire qui a impacté le flux routier à l'époque, nous sommes revenus à la normale sur le nombre de véhicules intégrés dans le trafic.

Nous déplorons malheureusement 2 accidents avec mort d'homme.

#### **2.4.6. Gestion des véhicules saisis**

En 2023, le service a géré 52 dossiers de saisies pour défaut d'assurance contre 42 pour 2022.

Sur 49 saisies, 13 véhicules ont été remis au Finshop de Gembloux (SPF Finances), 30 véhicules ont été régularisés et 6 dossiers est toujours en cours (délai d'un mois calendrier pour la finalisation).

#### **2.4.7. Divers**

Le Service Circulation prend part à diverses réunions qui touchent de près ou de loin à la mobilité et ou la sécurité routière :

- commissions consultatives circulation routière (CCCR) ;
- plan communal de mobilité ;
- commissions provinciales circulation routière (CPCR) ;
- réunions avec les services « mobilité » des différentes administrations communales ;
- réunions IBSR ;
- réunions avec l'Agence Wallonne pour la Sécurité Routière (AWSR) ;
- Etats Généraux de la Sécurité Routière ;
- réunions de coordination avec la police fédérale ;
- réunions chez Monsieur le Gouverneur de la province dans le cadre notamment des courses cyclistes et des rallyes.

Plusieurs membres du Service Circulation ont effectué des permanences mobiles afin de prêter assistance au Service Intervention.

## 2.5. LE SERVICE CONTRÔLE INTERNE / GESTION & DEVELOPPEMENT

### 2.5.1. Contrôle interne

En 2023, 59 dossiers ont concerné le service Contrôle interne :

a) Comité P / AIG / COC / TIWK : 4 dossiers

- 1 courriel de DGR/TIWK concernant une plainte d'un citoyen considérant que nos services ont refusé d'acter sa plainte.
- 1 courriel de DGR/TIWK concernant une plainte d'un citoyen considérant que son changement d'adresse n'a pas été fait dans les délais.
- 1 courriel au Comité P concernant une plainte d'une citoyenne considérant que les intervenants policiers ont eu une attitude raciste envers elle.
- 1 courriel au Comité P d'une citoyenne considérant avoir été victime de violences policières.

3 dossiers ont abouti à la conclusion qu'il n'y avait aucun dysfonctionnement et jugés non fondés.

1 dossier est toujours en cours.

b) Plaintes de citoyens : 9 dossiers

- 1 courriel de plainte d'une citoyenne considérant que l'accueil reçu lors d'un dépôt de plainte manquait d'empathie.
- 1 courriel de plainte d'un citoyen considérant que les faits mentionnés dans un PV de roulage à sa charge ont été déformés.
- 1 courriel de plainte d'un commerçant car aucune patrouille n'est venue malgré son appel 101.
- 1 courriel de plainte d'une citoyenne considérant que nos services ont refusé d'acter sa plainte.
- 1 courriel de plainte d'un citoyen pour n'avoir reçu aucune réponse à son courriel et une mauvaise gestion d'une intervention le concernant.
- 1 courriel de plainte d'une citoyenne pour la mauvaise gestion d'une annonce de mauvaise nouvelle.
- 1 courriel de plainte d'un citoyen pour la mauvaise gestion d'une audition judiciaire.
- 1 courriel de plainte d'une citoyenne considérant que sa fille, mineure d'âge, a été victime de violences policières.
- 1 demande d'intervention pour une personne dérangeante (sous influence) lors d'une festivité, la personne dérangeante étant un policier d'une autre zone de police.

Les 9 plaintes proviennent de 9 citoyens différents. Les 9 dossiers sont clôturés à notre niveau et ont donné lieu aux conclusions/décisions suivantes :

- 1 plainte a abouti à un rappel des normes et bonnes pratiques.
- 1 plainte a été dénoncée à l'autorité disciplinaire compétente (dossier toujours en cours).
- 7 plaintes ont été jugées non-fondées.

c) Dossiers judiciaires : 11 dossiers

- 5 dossiers à charge de policiers pour des faits de coups et blessures volontaires (2 non-membres de la zone et 3 membres de la zone).
- 1 dossier à charge d'une candidate GPI de vol simple (non-membre de notre zone).
- 1 dossier à charge d'un policier pour importation de produits dopants (non-membre de la zone).
- 1 dossier à charge d'un policier d'accident avec blessé avec imprégnation alcoolique (non-membre de la zone).
- 1 dossier de tentative de meurtre (dossier de garde).
- 1 dossier d'extorsion, entrave méchante à la circulation (dossier de garde).
- 1 dossier de menaces de mort.

A notre connaissance, ces différents dossiers sont toujours en cours d'information/d'instruction au niveau des arrondissements judiciaires compétents.

d) Dysfonctionnements internes : 12 dossiers

- 6 dossiers relatifs à des manquements professionnels.
- 1 dossier relatif à la gestion d'une apostille urgente.
- 1 dossier relatif à la gestion d'une garde-détenu.
- 1 dossier relatif à la rédaction d'un PV de roulage.
- 1 dossier relatif aux encodages Galop.
- 1 dossier relatif à un état d'imprégnation alcoolique sur les lieux du travail.
- 1 dossier relatif au non-respect des procédures.

4 dossiers ont abouti à la sanction disciplinaire légère du blâme.

2 dossiers ont abouti à la sanction disciplinaire de la retenue de traitement.

3 dossiers ont abouti à une note de fonctionnement.

1 dossier a abouti à une remarque écrite.

2 dossiers ont été classés sans suite.

Les dossiers pour lesquels une note de fonctionnement a été signifiée peuvent faire l'objet de suites disciplinaires.



e) Fiche de responsabilité individuelle : 14 fiches

- 11 fiches pour accidents de roulage.
- 2 fiches pour du matériel endommagé.
- 1 fiche pour une erreur de carburant dans un véhicule.

Sur ces 14 fiches, 11 fautes légères ont été imputées aux collègues impliqués.

Il est à noter que des dégâts ont été constatés à un véhicule mais aucune fiche de responsabilité individuelle n'a été transmise.

f) Dossiers relatifs aux excès de vitesse et aux infractions de roulage : 3 dossiers

3 procès-verbaux pour des excès de vitesse avec un véhicule de service non justifiés.

En cas d'infraction de roulage non justifiée, il est demandé au conducteur de s'acquitter des éventuelles amendes à payer.

g) Signalements d'incidents de sécurité : 7 rapports

- 7 usages de pepper spray.
- 1 usage du bâton de police.

La gestion et le traitement de l'ensemble de ces dossiers ont, dans certains cas, donné lieu à l'ouverture d'une procédure administrative.

Voici ce que nous pouvons indiquer pour l'année 2023 :

- 2 enquêtes préalables ont été réalisées.
- 6 procédures disciplinaires ont été menées ; 4 ont débouché sur la sanction légère du blâme, 2 ont débouché sur la sanction lourde de la retenue sur salaire.
- 3 notes de fonctionnement ont été adressées au policier concerné.
- 1 rappel des normes/règles et bonnes pratiques a été adressé au policier concerné.
- 11 imputations de fautes légères en matière de responsabilité civile ont été décidées.

Le rapport annuel 2023 relatif aux plaintes et dossiers traités par le service Contrôle Interne a été envoyé au Comité P et à l'AIG et ce, via l'application informatique KLFP.

De plus, le compte-rendu des décisions disciplinaires a été transmis au Conseil de discipline.

Le rôle du service Contrôle interne consistant également à souligner ce qui se déroule bien, 28 lettres de félicitations ont été adressées par le Chef de Corps ou les membres de la direction aux membres du personnel concernés et classés dans leur dossier personnel.

### **2.5.2. Gestion et développement**

Durant l'année 2023, l'officier en charge de la Gestion et du développement a participé à diverses (in)formations :

- Nouvelle plateforme pour les EMA.
- Application PolLog.
- Webinaire saisie animale.

L'officier en charge de la Gestion et du développement a aussi procédé aux devoirs suivants :

- Mise à jour du RegPol (registre des activités de traitement).
- Participation à la plate-forme DPO de l'arrondissement judiciaire de Namur (5 réunions).
- EMA (enquêtes de moralité candidats GPI) :
  - Réalisation de 53 enquêtes approfondies de milieu et des antécédents de candidats au sein des services de police.
  - Réponse de 5 demandes de renseignements pour des zones de police.
- Rédaction de 46 PV des comités de direction.
- 18 courriels relatifs à des notes de services, bonnes pratiques, rappel de procédure, synthèse de notes du Parquet, ...
- Analyse des faits par semaine.
- Demandes de « logging control ».
- Réponse au questionnaire morphologique 2022.
- Vérifications mensuelles des fiches privations de liberté.
- Participation à différentes réunions administratives.
- En l'absence du gestionnaire fonctionnel, envoi des copies de PV aux autorités demanderesses et compétentes.

En outre, notre collaboratrice participe, également aux services de garde OPA et OPJ (80 jours en 2023), ce qui l'amène à réaliser et à prendre part à des missions de police administrative et de police judiciaire.

## 2.6. LE SERVICE D'ENQUÊTE (SLR) ET ORDRE PUBLIC

### 2.6.1. Nombre d'arrestations

243 personnes ont été inscrites au Registre des privations de liberté (183 en 2022 ; 159 en 2021) :

- **155** arrestations judiciaires (107 en 2022 ; 100 en 2021)
  - arrestations judiciaires de majeurs : **135** (101 en 2022 ; 95 en 2021)
  - arrestations judiciaires de mineurs : **20** (06 en 2022 ; 05 en 2021)
  
- **88** arrestations administratives (76 en 2022 ; 59 en 2021)

Nous devons constater une explosion du nombre d'arrestations, ce qui implique une charge de travail énorme pour les intervenants et les enquêteurs, mais aussi un impact conséquent sur les heures de prestation du personnel policier (devoirs d'enquête subséquents, travail de rédaction, rappel des « garde-détenus », présentation des suspects aux magistrats, ...).

Lorsque ces arrestations se produisent le week-end, cela impacte l'enveloppe des allocations de nuit et de week-end, et cela génère des heures supplémentaires à récupérer pendant les jours ouvrables ...

### 2.6.2. Arrestations administratives : analyse

**37** personnes ont été privées administrativement pour ivresse publique (32 en 2022 ; 26 en 2021).

Des solutions alternatives sont toujours recherchées pour éviter la privation de liberté et le placement en cellule de dégrisement mais celles-ci ne sont pas toujours réalisables en raison de l'état (physique) des interpellés ou de la non-disponibilité d'une personne pouvant les prendre en charge.

**33** personnes ont été privées de liberté pour troubles de l'ordre public ou parce qu'ils s'apprêtaient à commettre une infraction (14 en 2022 ; 15 en 2021).

**06** personnes ont été interpellées dans le cadre d'une procédure de mise en observation - personne malade mentale (06 en 2022 ; 09 en 2021).

En complément, nos services de police interviennent également en renfort des services de secours pour faciliter le transfert du domicile vers un établissement psychiatrique.

**12** interpellations d'étrangers en situation irrégulière sur le territoire Belge ont été effectuées sur le territoire de notre Zone de Police (17 en 2022 ; 10 en 2021).

### **2.6.3. Arrestations judiciaires : analyse**

**Mandats d'arrêt** : **23** individus ont été placés sous mandat d'arrêt (14 en 2022 ; 10 en 2021) :

- 10 pour des vols avec violence ;
- 04 pour des vols qualifiés dans habitations ;
- 03 pour des violences intrafamiliales ;
- 02 pour des plantations de stupéfiants ;
- 02 pour des faits de mœurs ;
- 02 pour des incendies.

Dans la foulée de l'augmentation du nombre d'arrestations (judiciaires), nous constatons également une forte augmentation du nombre de mandats d'arrêt, avec tout ce que cela implique au niveau de la charge de travail et de la prestation d'heures supplémentaires et d'heures de nuit/de week-end.

**04** suspects ont été mis à disposition du Parquet de Namur et ont fait l'objet d'une procédure de comparution rapide devant le tribunal correctionnel.

Globalement, les motifs des arrestations judiciaires sont principalement :

- 32 interpellations relatives à des personnes signalées en BNG à rechercher pour auditions SALDUZ IV.
- 22 dans le cadre de (tentatives) vols avec violences.
- 13 dans le cadre de VIF (Violences intrafamiliales).
- 12 pour détention, culture et trafic de stupéfiants.
- 11 dans le cadre de vols qualifiés.
- 07 dans le cadre de rébellion.
- 08 dans le cadre de vols à l'étalage.
- 06 dans le cadre d'une ordonnance de capture.
- 05 dans le cadre de coups et blessures volontaires.
- 05 dans le cadre de (tentatives) meurtres.
- 04 dans le cadre d'incendies volontaires.
- 03 dans le cadre de faits de mœurs.

Les autres arrestations ont été exécutées pour des faits d'agissements suspects, escroquerie, dégradations, entrave méchante à la circulation.

### **2.6.4. Centre MENA**

Nos services ont rédigé **315** fiches d'information relatives à l'indiscipline de mineurs étrangers qui n'étaient pas rentrés au centre pour 22h00 comme prévu (440 en 2022 ; 322 en 2021).

**08** dossiers de fugues de longue durée ont été établis par nos services.

**02** dossiers de coups et blessures entre mineurs étrangers ont été rédigés.

### **2.6.5. Contrôles multidisciplinaires (Lois Sociales, Auditorat du Travail, ...)**

Trois contrôles ont été réalisés dans divers établissements (Horeca – Commerces – Construction bâtiments) en appui de différents services de contrôle des Lois Sociales, sous l'égide de l'Auditorat du Travail.

Nous soulignons la parfaite collaboration avec ces services.

### **2.6.6. Divers**

#### **a) Auditions TAM (auditions audio-filmées de mineurs)**

**18** auditions TAM et **09** auditions spécifiques « mineurs » ont été réalisées par nos trois collaborateurs formés à ce type de devoirs (14 TAM en 2022). Depuis le mois de juin 2023, nous disposons de l'infrastructure nécessaire pour exécuter ce type de devoirs en nos locaux. Parmi les 18 auditions TAM, 10 ont été réalisées dans notre nouveau bâtiment.

#### **b) Dossiers ECO-FIN**

Le nombre de dossiers ECO-FIN est resté stable (+/- 40 dossiers). Ce sont principalement des dossiers ouverts suite à des faillites.

#### **c) Dossiers « Escroqueries sur internet »**

Le nombre de dossiers de fraudes informatiques ou d'escroqueries via internet ne cesse d'augmenter.

Nous soulignons la masse de travail de recherches que nécessitent ces dossiers et l'excellent travail effectué dans le domaine par notre collaborateur Forensic ICT.

Une analyse sur les six dernières années des faits constatés sur le territoire de notre zone de police démontre l'ampleur du phénomène sachant que toutes les victimes ne déposent pas nécessairement plainte.

Aperçu de l'augmentation du nombre de dossiers pour des faits d'escroqueries avec internet :

<b>Année</b>	<b>Nombre de dossiers</b>	<b>Montant total du préjudice/an</b>
2023	240	2.323.459 €
2022	236	1.231.226 €
2021	155	1.004.835 €
2020	133	889.179 €
2019	95	920.229 €
2018	61	136.426 €

En 2023, 140 dossiers de fraudes informatiques ont par ailleurs été rédigés par notre zone de police pour un préjudice total de 396.135 €.

#### **d) Dossiers « Stupéfiants »**

Ces derniers temps, même si la majorité des dossiers de stupéfiants sont liés à la consommation et la vente de « drogues douces » (Marijuana-Cannabis), nous constatons une augmentation de dossiers pour la consommation et la vente de cocaïne. Cette dernière devient de plus en plus accessible, notamment à cause de son prix de vente abordable. Elle bénéficie aussi auprès des jeunes d'une certaine réputation car on la qualifie volontiers de « drogue festive ».

Nous sommes également confrontés à un développement de cultures de plants de cannabis (cannabicultures) dans des hangars ou habitations privées installés sur le territoire de notre zone de police. La Province de Namur dans son ensemble connaît le même phénomène.

En 2023, environ 2.000 plants de cannabis ont été saisis et détruits par notre service suite à la découverte de 2 plantations. Les enquêtes en cette matière ont été menées en collaboration avec nos collègues de la PJF Namur et des services d'enquête de zones de police limitrophes.

#### **e) Dossiers « Terrorisme – Radicalisme – Extrémisme »**

Nous continuons à suivre les différentes entités connues en matière de « Terrorisme » au sens large, principalement pour des motifs liés au Radicalisme.

Une attention particulière est donnée au milieu des mouvements extrémistes, tant de droite que de gauche.

Les bandes de motards font également l'objet de toute notre attention.

Des réunions sur ces thématiques entre les différents services concernés sont suivies et nous entretenons des contacts réguliers avec nos collègues spécialisés en la matière (Ministère de l'Intérieur ; OCAM ; DGJ Terro ; SGRS ; Sûreté de l'Etat).

De même, nous sommes attentifs aux supporters à risques des clubs de football qui se déplacent dans les installations des 2 clubs jouant en Nationale (Meux et Aisne-en-Réfail).

Trois membres de notre personnel ont suivi la formation de « spotter » pour faciliter l'encadrement des supporters à risques en 2022. En 2023, ils ont encadré 4 matchs de football réputés à risques (sur la zone de police et en déplacement extérieur). Trois PV ont été rédigés dans le cadre d'infractions à la Loi football lors du match « Union Saint-Gilloise – RFC Meux » du 1<sup>er</sup> novembre 2023 à Forest.

#### **F) Gens du Voyage**

La période allant de mars-avril jusque septembre-octobre est marquée chaque année par des installations sauvages incessantes de camps des gens du voyage (1 à 2 fois par mois), principalement sur le Parc scientifique CREALYS du BEP aux ISNES et sur les terres agricoles aux abords, au grand désespoir des gérants de sociétés, des agriculteurs et des riverains.

## 2.7. DIRECTION DU PERSONNEL ET DE LA LOGISTIQUE

### 2.7.1. Evolution du personnel

#### a) Etat du personnel et situation par genre

Tableau organique (théorique) du personnel opérationnel :

1 CDP	5 CP	16 INPP	64 INP	1 AGP	= 87 policiers
-------	------	---------	--------	-------	----------------

Tableau organique (théorique) du personnel administratif (Calog) :

2 Niv A	4 Niv B	7 Niv C	4,5 Niv D	= 17,5 Calog
---------	---------	---------	-----------	--------------

A la fin de l'année 2023, le personnel opérationnel s'élève à 83 et le personnel Calog à 14,5 (ETP). La zone n'a plus de personnel détaché.

A la fin de l'année 2022, le personnel opérationnel s'élevait à 85 et le personnel Calog à 14,5 (ETP). A la fin de l'année 2021, le personnel opérationnel s'élevait à 80 et le personnel calog à 13,5 (ETP).

A la clôture du présent rapport, la procédure de recrutement de 2 INP pour le Service Intervention est terminée (entrée en service prévue le 1<sup>er</sup> mars 2024). En 2024, un INP supplémentaire sera recruté pour le Service Proximité.

#### b) En matière de NAPAP (non-activité préalable à la pension) :

En 2023, 1 agent de police a bénéficié du régime de non-activité.

#### c) En matière de temps partiels (congé parental et semaine de 4 jours) :

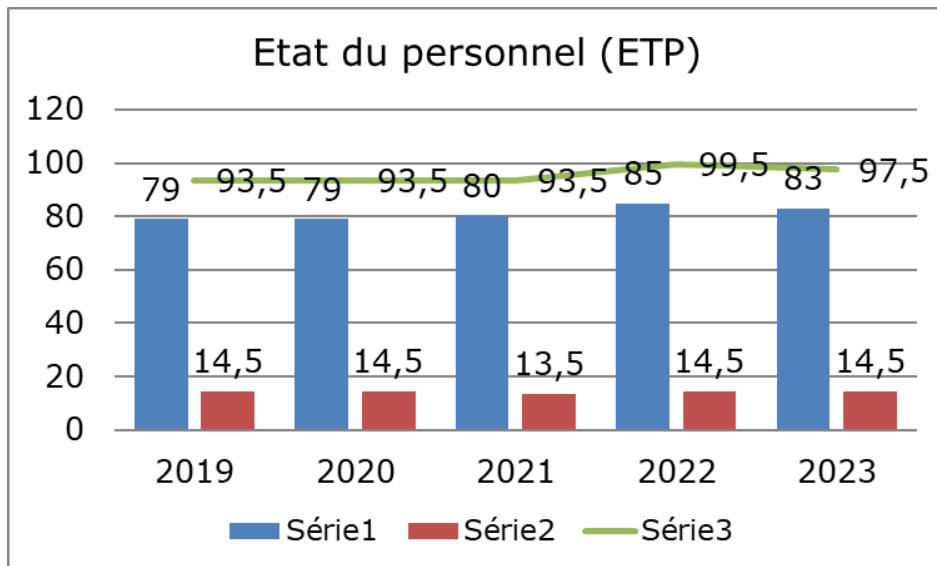
- 4 Ops : 2 à temps plein pour 2 mois (Sv Intervention et Sv Proximité Gembloux) ; 1 INP en 1/5ème (Sv Proximité Gembloux) et 1 INP en 1/10ème (SLR) ;
- 6 Calogs.

#### d) Absences diverses :

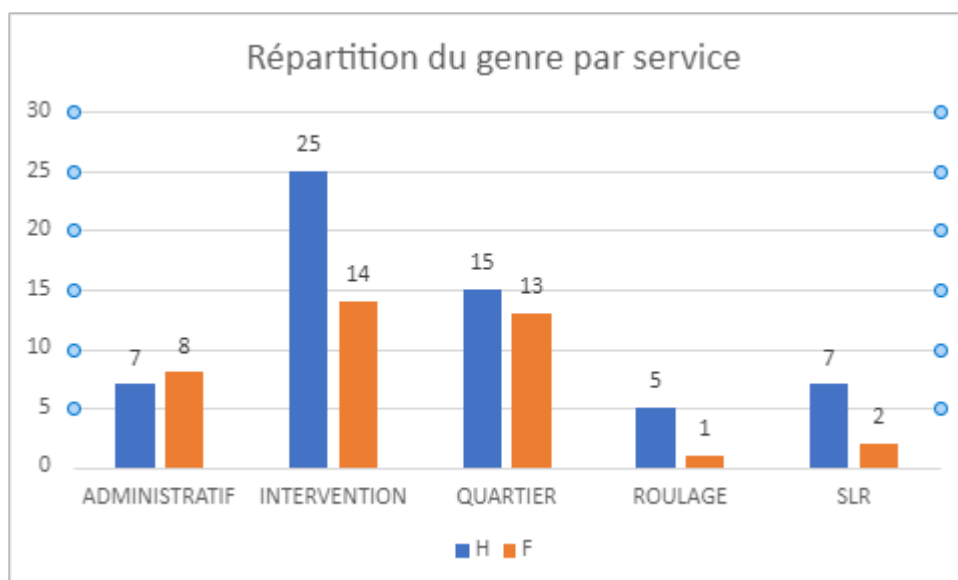
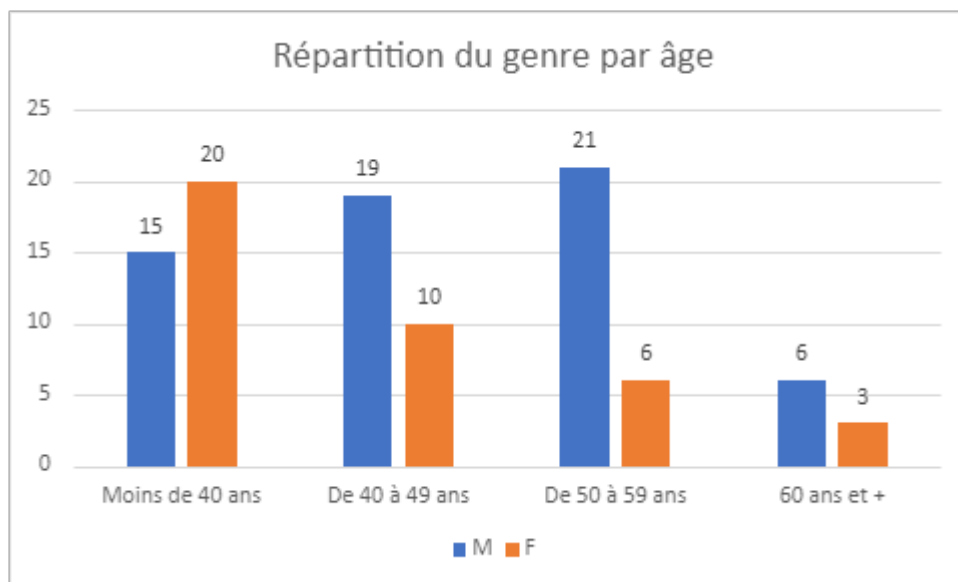
- 1 INPP (Sv Proximité) est en absence de longue durée pour raisons personnelles (fin au 01/02/2024) ;
- 1 INP (Sv Intervention) est en formation AINPP depuis le mois d'octobre 2023.

#### e) Membres du personnel pensionnés :

2 membres du personnel ont été pensionnés : 1 INP (Sv Intervention) au 01/03/2023 et 1 Calog (DPL) au 01/01/2024.



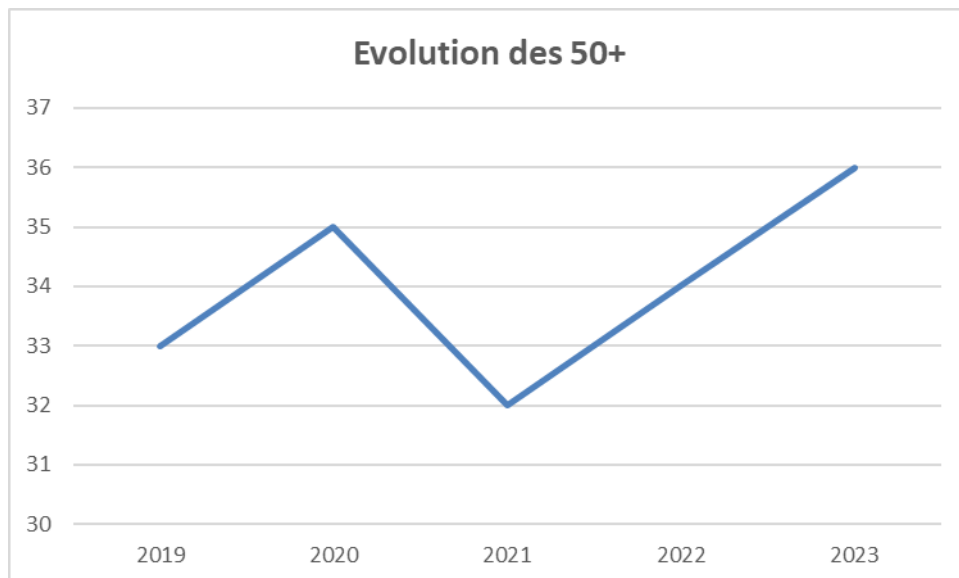
**f) Situation par genre :**





### **2.7.2. Evolution de la classe d'âge des 50+**

Tenant compte de l'allongement des carrières, l'évolution de la classe d'âge des 50+ de la zone devient une donnée pertinente.



### **2.7.3. Cycles de mobilité**

En 2023, nous avons accueilli 2 nouveaux membres du personnel (INP) pour le Service Intervention (en remplacement de départs).

### **2.7.4. Thématiques GHR**

#### **a) Diversité**



Notre zone de police reste sensibilisée en matière de diversité tant au niveau des ressources humaines que dans nos relations avec la population, avec notre policière de référence.

La zone poursuit sa collaboration avec l'entreprise de travail adapté Gembloutoise « Les Dauphins » pour des travaux de jardinage, mais également pour le nettoyage des vitres du commissariat.

Cela permet de contribuer, à notre échelle, à la réinsertion socio-professionnelle de personnes présentant un handicap.

## **b) Service DPL**

L'extension du commissariat de Gembloux (dont le chantier a débuté en avril 2022) a pu être inaugurée en juin 2023.

L'année 2023 a été marquée par le départ, fin décembre, d'une collaboratrice du DPL. Celle-ci faisait partie du service depuis la création de la zone de police en 2002.

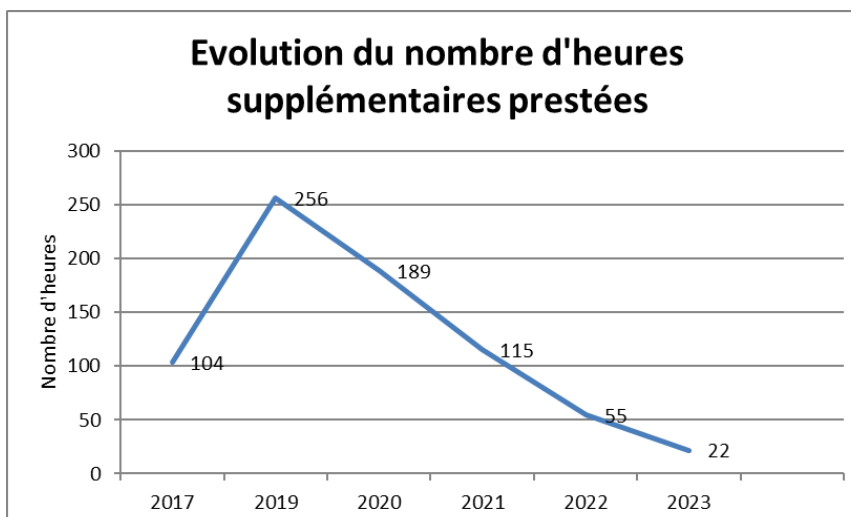
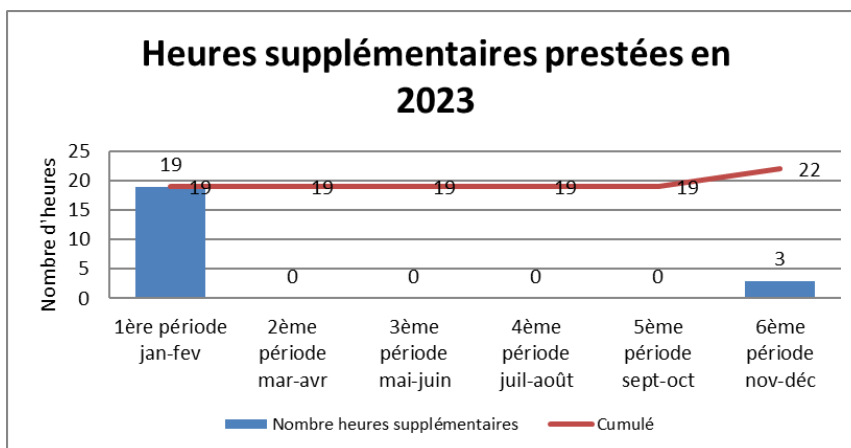
La collègue pensionnée a été remplacée par un membre du personnel présentant une expérience dans le domaine (glissement interne). Il a été mis en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le service va être confronté à de futurs nombreux départs à la pension dans les années qui viennent. Cela représentera sans nul doute un challenge pour l'équipe.

Le logiciel iA.Docs (courrier entrant et sortant) continue d'être utilisé et donne satisfaction tant en termes de suivi administratif qu'en termes de « paperless ».

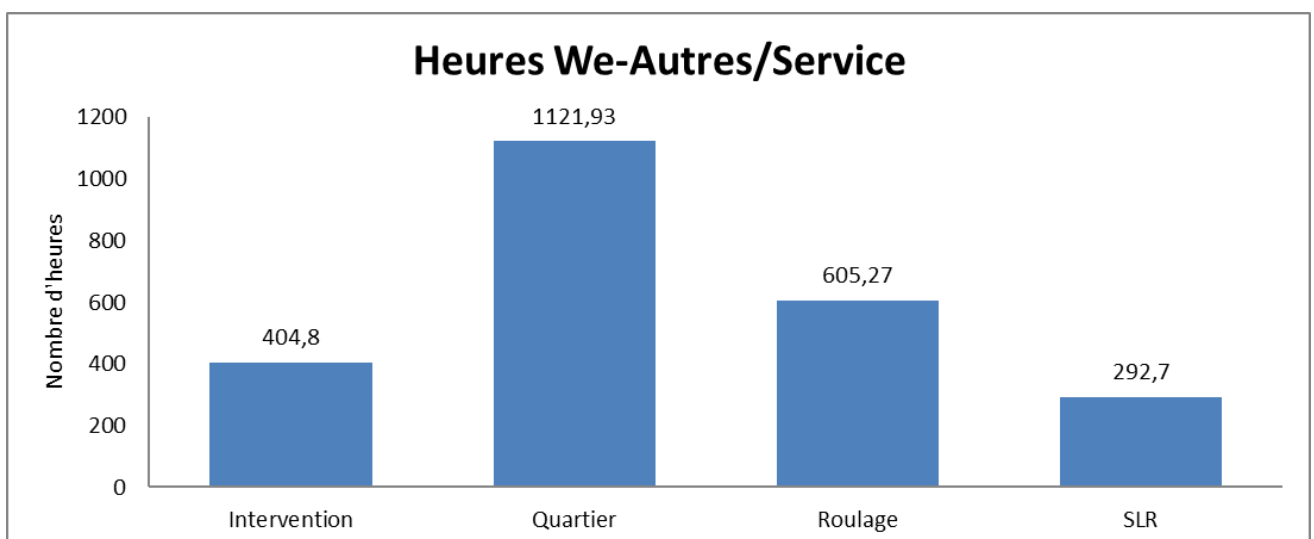
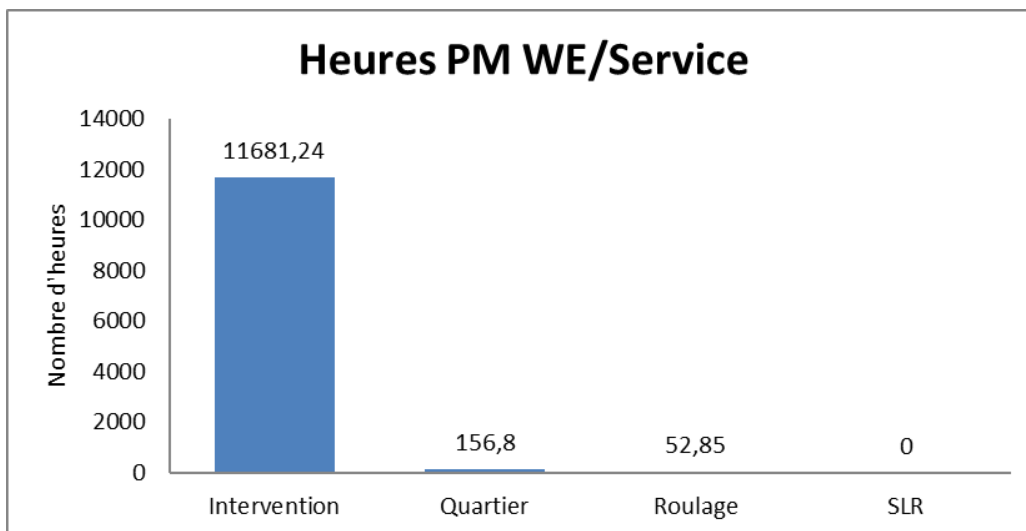
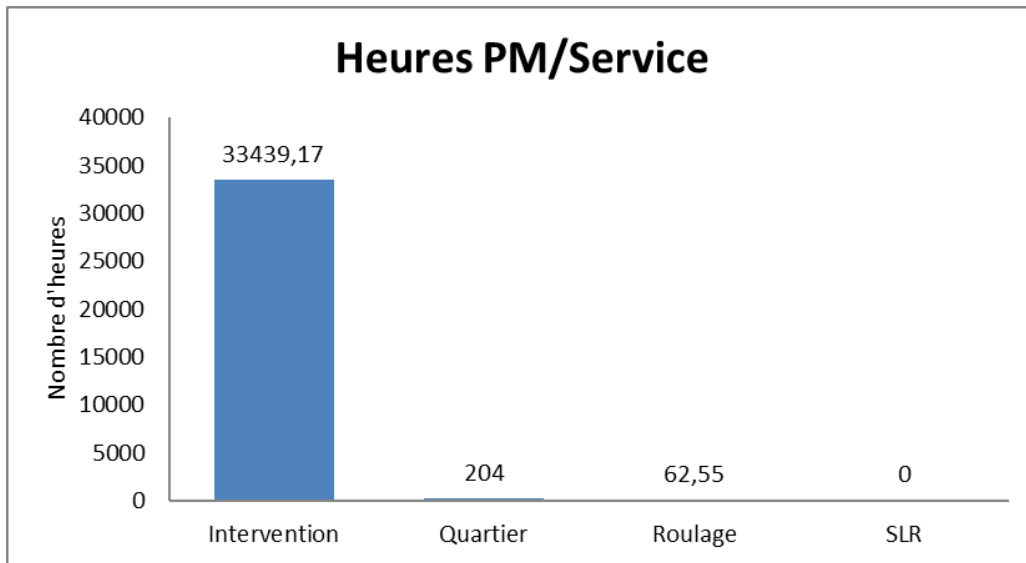
### **2.7.5. Prestation du personnel**

#### **a) Heures supplémentaires**

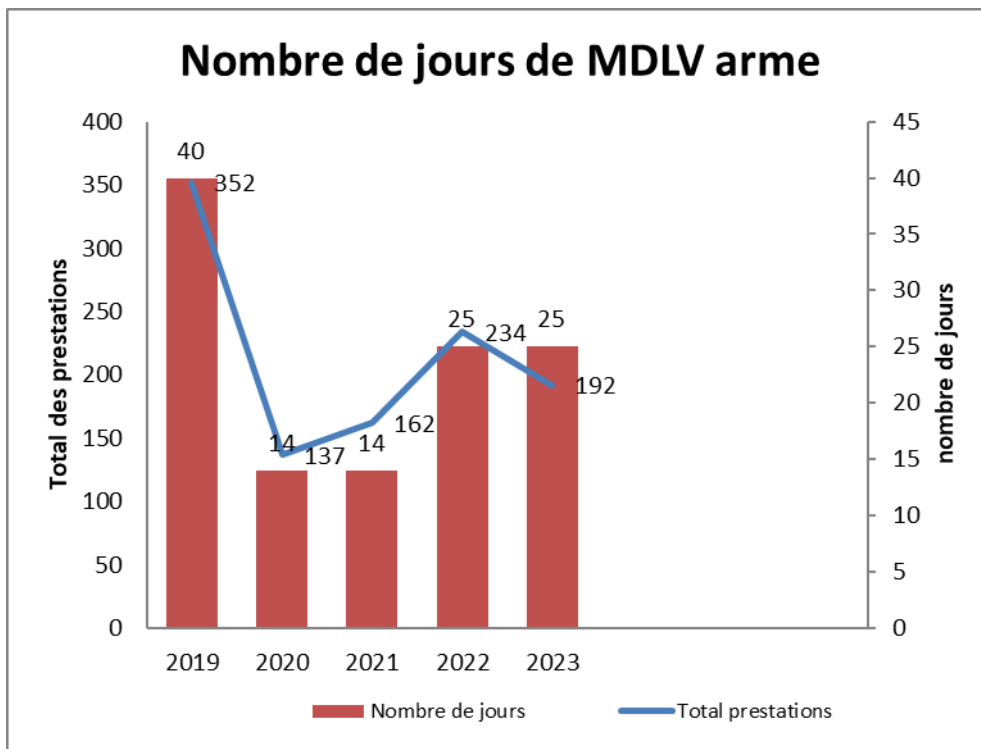


**b) Heures de WE et heures de prestation en PM (permanence mobile)**

Le nombre d'heures de PM est global et reprend le nombre d'heures de PM prestées le WE.

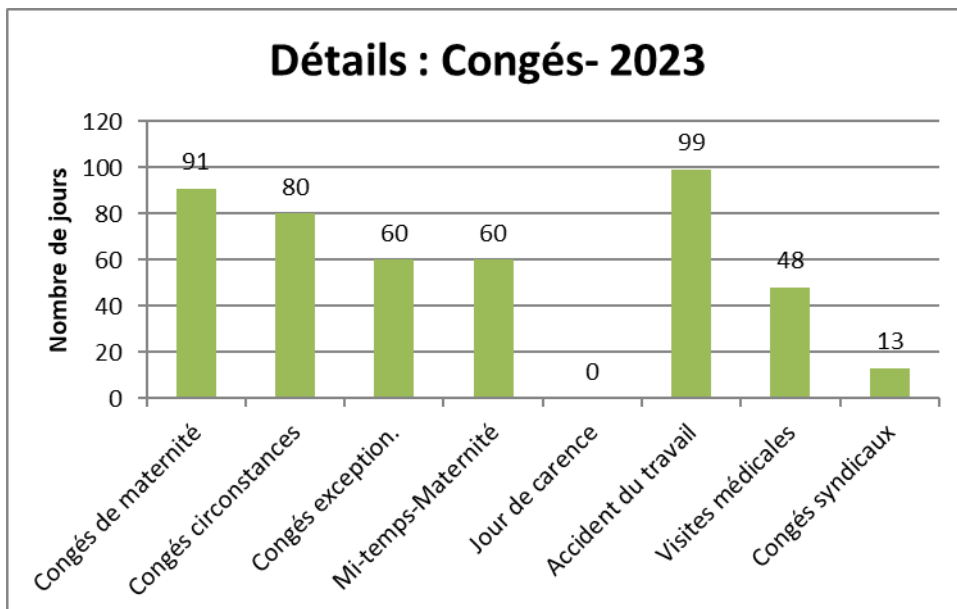


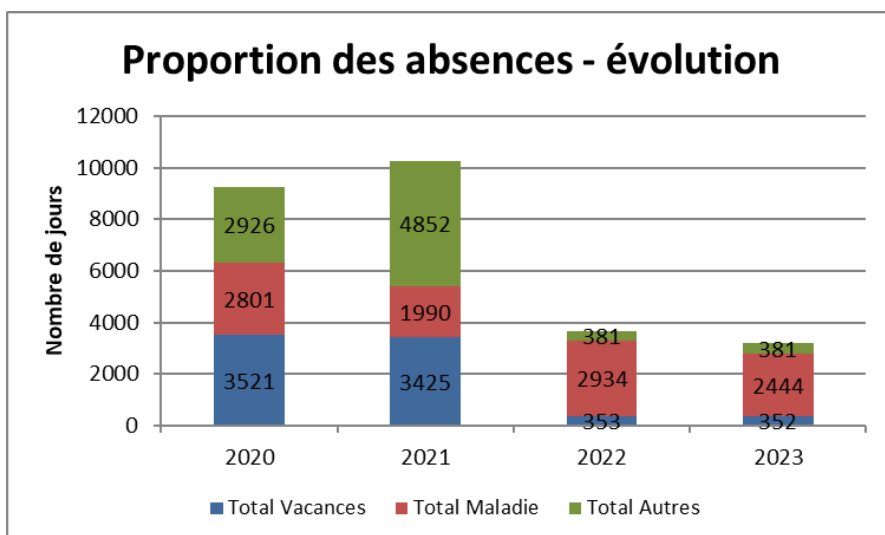
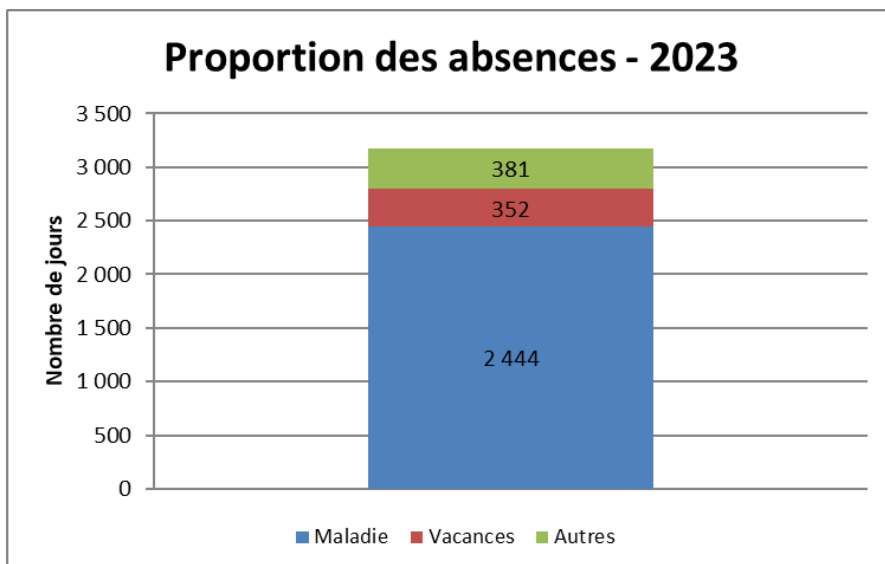
**c) Entraînements MDLV (Maîtrise De La Violence)**



06 séances de TTI ont été dispensées en 2023.

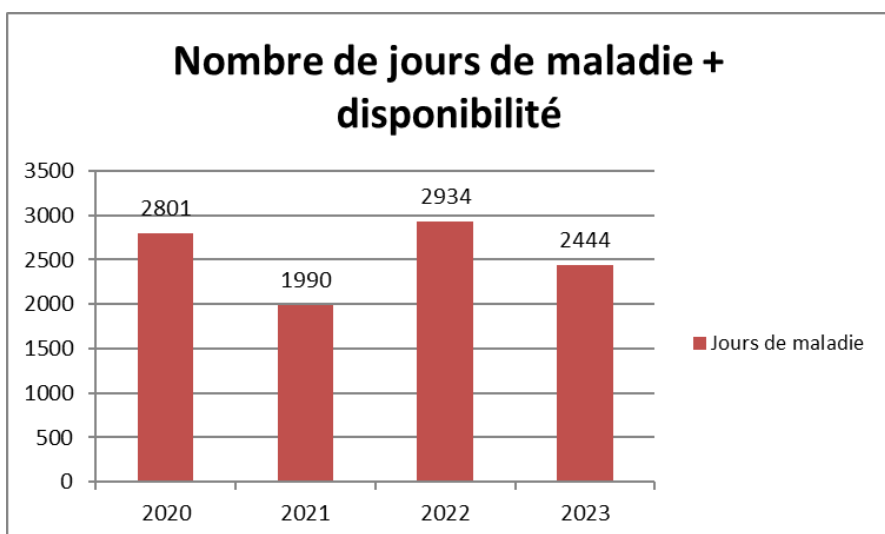
**d) Congés**



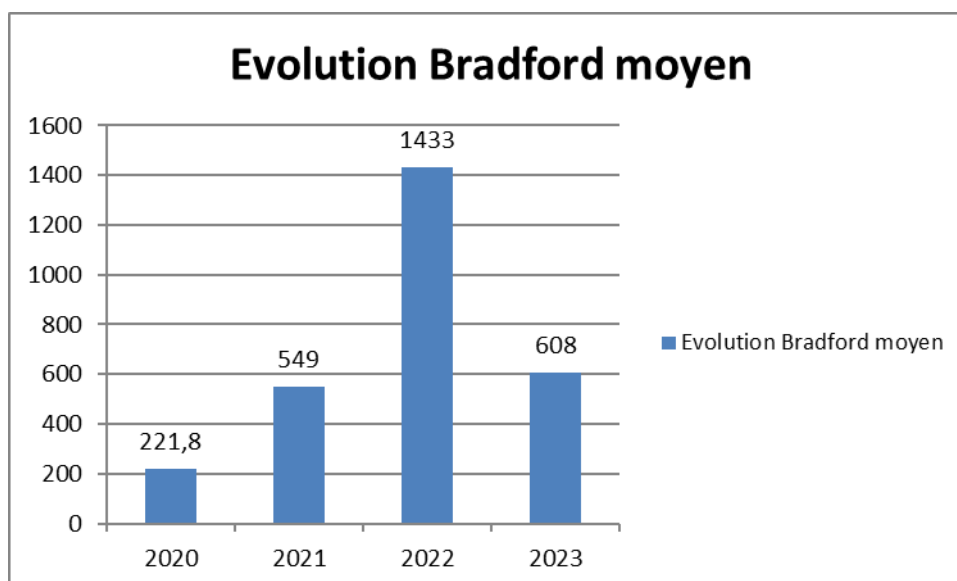


#### e) Les incapacités

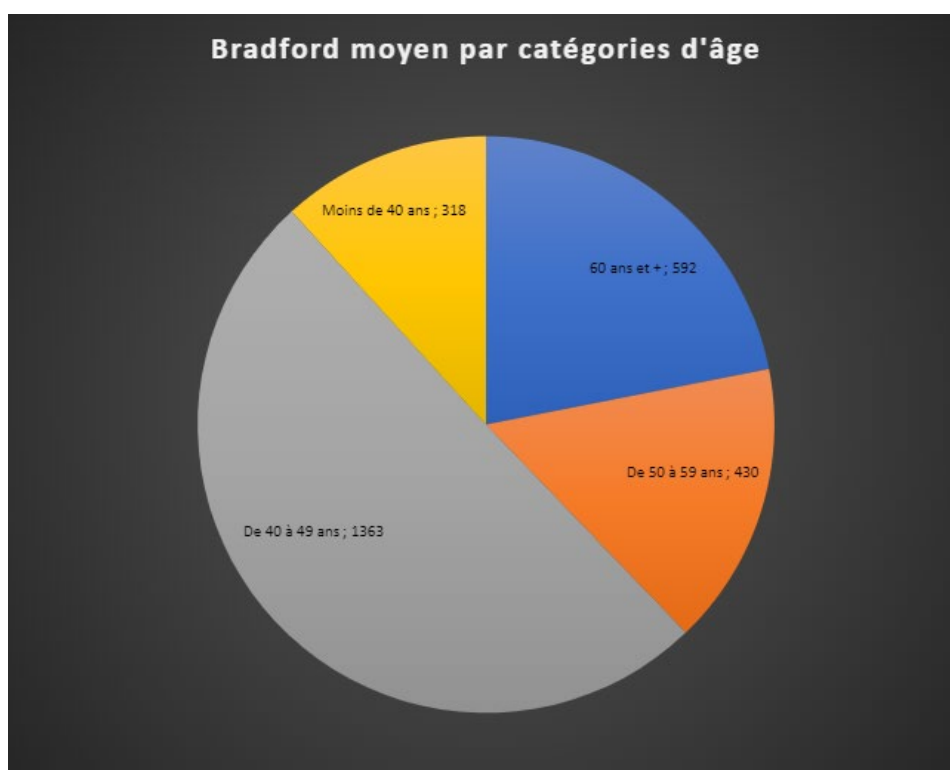
Absentéisme pour cause de maladie :



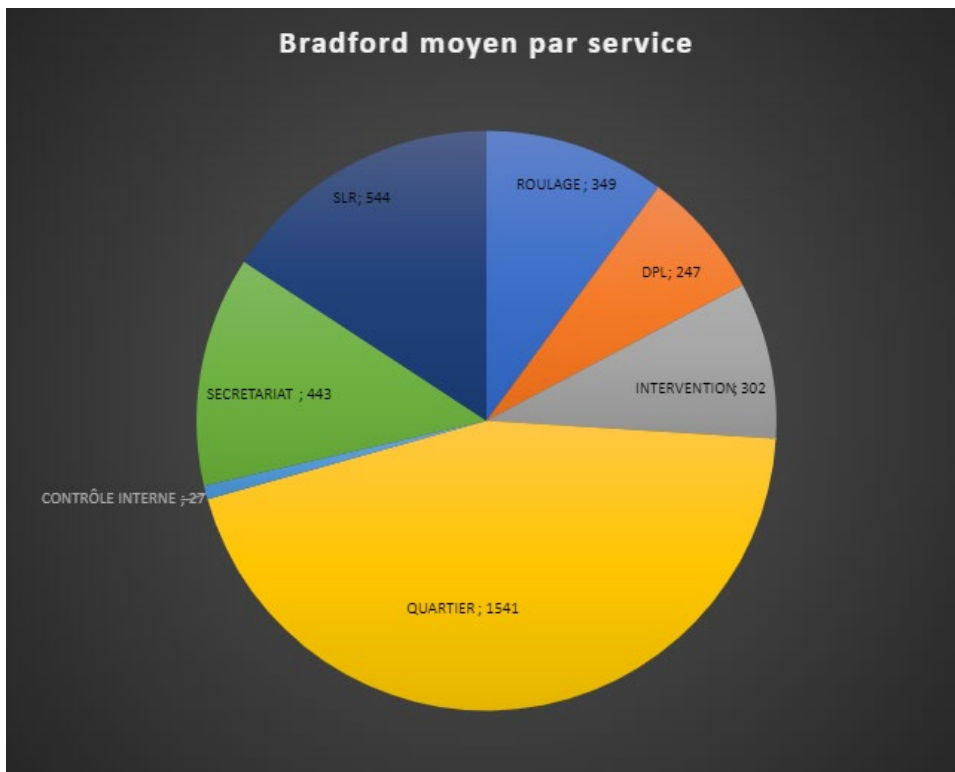
Le **facteur Bradford** exprime un facteur de « dérangeabilité ». Il est calculé en fonction des périodes d'incapacité et du nombre de jours de celles-ci.



En 2023, le facteur Bradford moyen par groupes d'âge et par service se répartit comme suit :

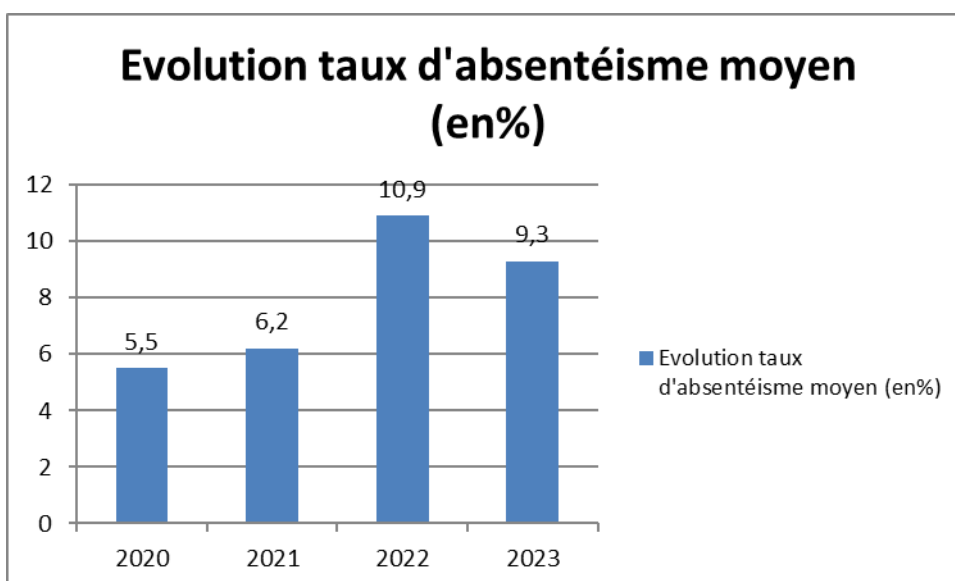


Et le Bradford moyen par service :

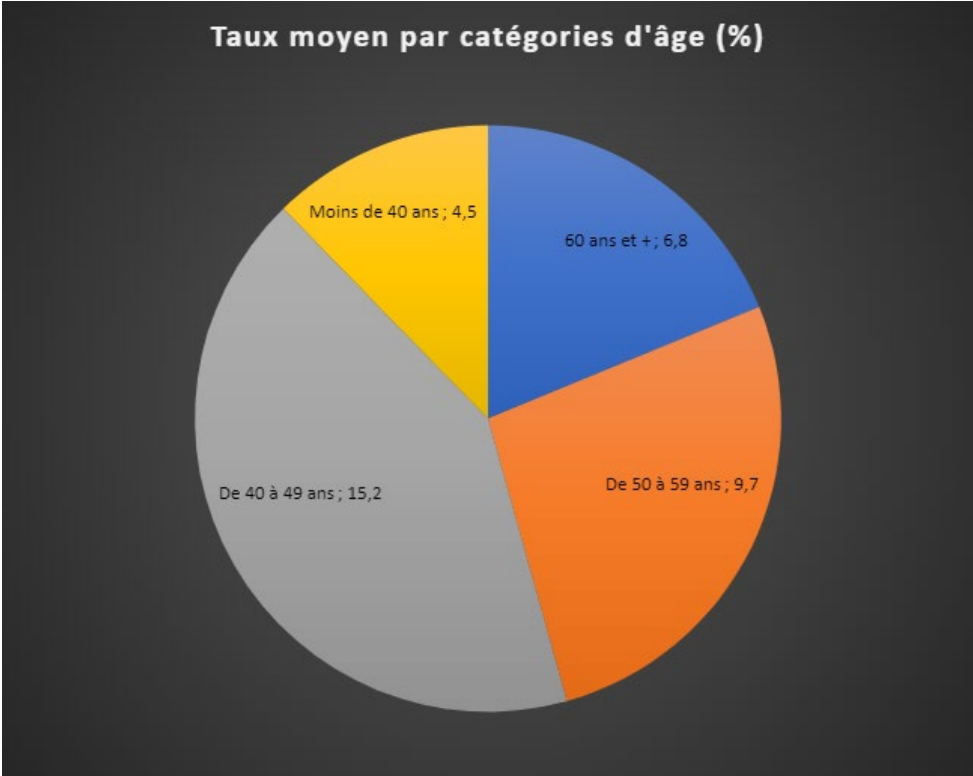


Le facteur de Bradford le plus élevé se trouve dans le Service Quartier (largement au-delà de la moyenne de la zone qui est de 608).

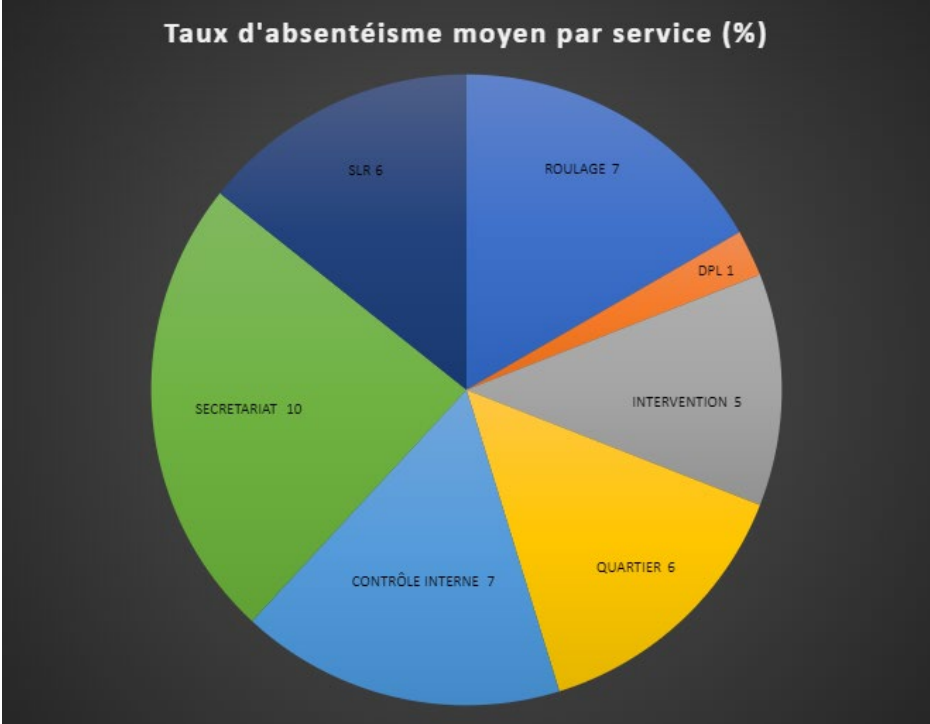
Le **taux d'absentéisme** exprime la part du nombre de jours d'absence par rapport à celui des jours théoriquement travaillés.



En 2023, le taux d'absentéisme moyen par catégories d'âge se répartit comme suit :



Et le taux d'absentéisme par service :





**En ce qui concerne les absences pour maladie de longue durée**, on peut relever que le Service Quartier (Proximité) est particulièrement touché en 2023, avec 7 membres du personnel (4 à Gembloux, 2 à Eghezée et 1 à La Bruyère) en incapacité temporaire totale de travail pour une durée allant 3 mois à 7 mois.

**En ce qui concerne les prestations réduites pour maladie**, le Service Proximité a également été particulièrement touché en 2023, 6 membres du personnel (4 à Gembloux et 2 à La Bruyère) ont dû bénéficier de ce régime pour une durée allant de 1 mois à 12 mois.

#### **f) Les accidents du travail**

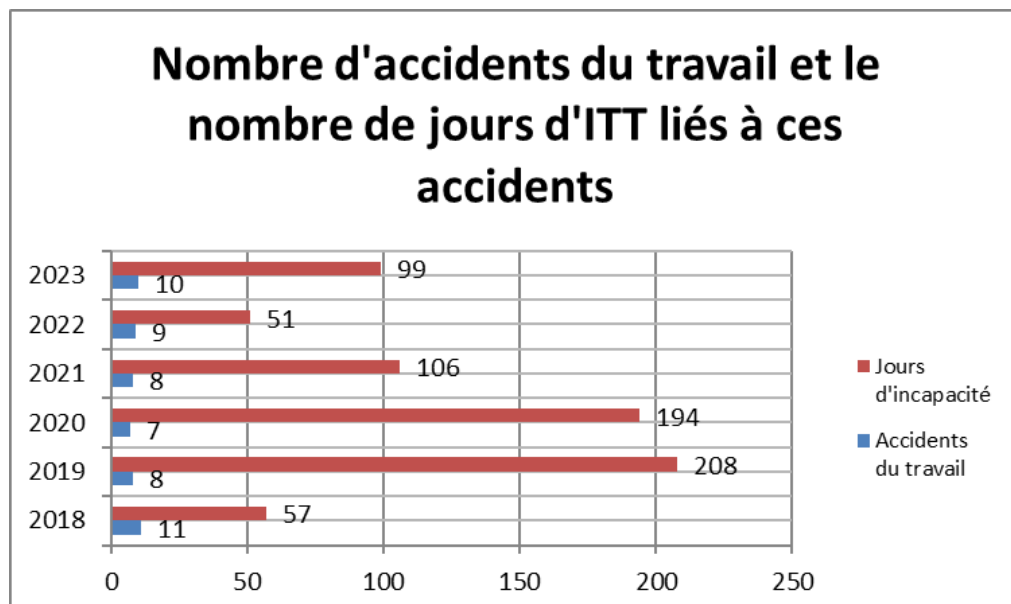
Nombre d'accidents du travail en **2023** : **10 dossiers** (88 jours d'ITT) et **1** accident sur le chemin du travail (11 jours d'ITT).

En 2022, on dénombrait **7 dossiers** (40 jours d'ITT) et **2** accidents sur le chemin du travail (11 jours d'ITT).

#### **Types :**

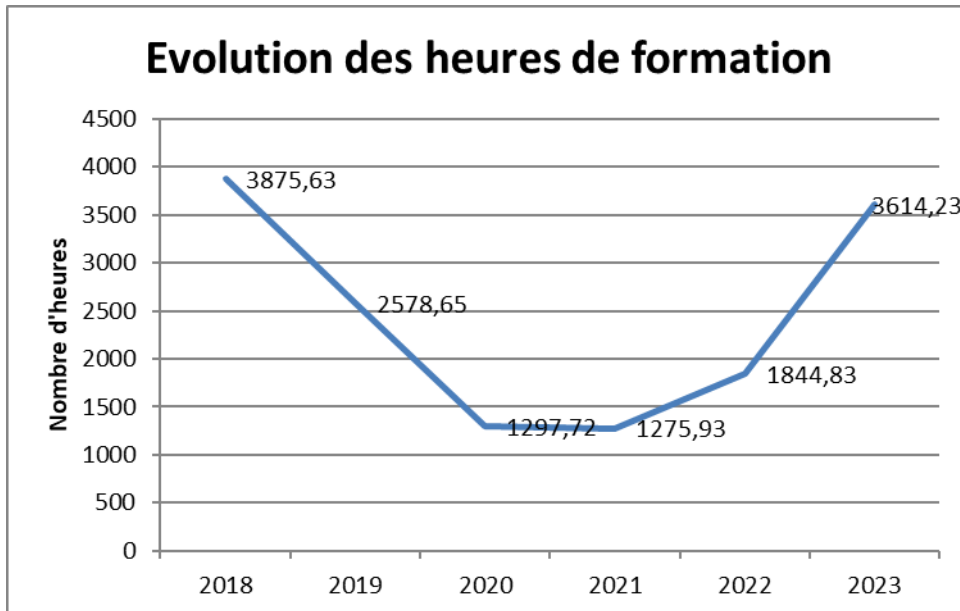
- Rébellion (4)
- Chute (2)
- MDLV (1)
- Bris de lunettes de vue (1)
- Accident de roulage en service (1) et accident sur le chemin du travail (1)

**Rentes octroyées suite à des IPP en 2023** : **2** (accidents de 2019 et 2020).



## 2.7.6. Les formations

### a) Les heures de formations



On revient à un nombre d'heures d'avant crise sanitaire.

### b) Les formations suivies

Formations externes : 38 formations ont été suivies en externe :

- Spécialiste MDLV contrainte avec arme à feu
- Spécialiste MDLV contrainte sans arme à feu
- Enquêteur
- OSINT
- Breaching light
- Camera ANPR
- Police de la circulation EDA2113
- CPVS
- Traitement info pol par CALog
- Spotter
- Gestion événements bouleversants
- Contrôle d'un véhicule en cas de suspicion de présence de stupéfiants
- VIF
- Sharepoint
- O365
- Réseaux et sécurité (informatique)
- Radcam

- Journée judiciaire
- B + incendie
- Dir PC OPS
- Mercure avancé
- Gestionnaire fonctionnel
- Orthographe
- Mentor
- Alarme anti-harcèlement
- Utilisation de l'hélicoptère en milieu tactique
- Coaching
- Recyclage ICT
- Medias sociaux
- Recyclage secourisme
- Recyclage SMDLV
- Environnement
- Discrimination (séminaire)
- SAC
- Police et environnement par le SPW
- Armes ANPA
- Forensic
- Mentor revisité 2

Formations internes : 10 formations (plusieurs sessions pour certaines formations) ont été dispensées en interne.

Il s'agit des formations suivantes :

- Accueil
- AMS
- Stups au volant
- Saisie administrative des animaux
- Fraudes informatiques
- Glock
- Pacos
- PSC
- Délinquance environnementale
- Wocodo

### c) Mentor et stagiaires

En 2023, la zone de police a accompagné plusieurs stagiaires : 8 AINP, 2 AINPP et 2 ACP.

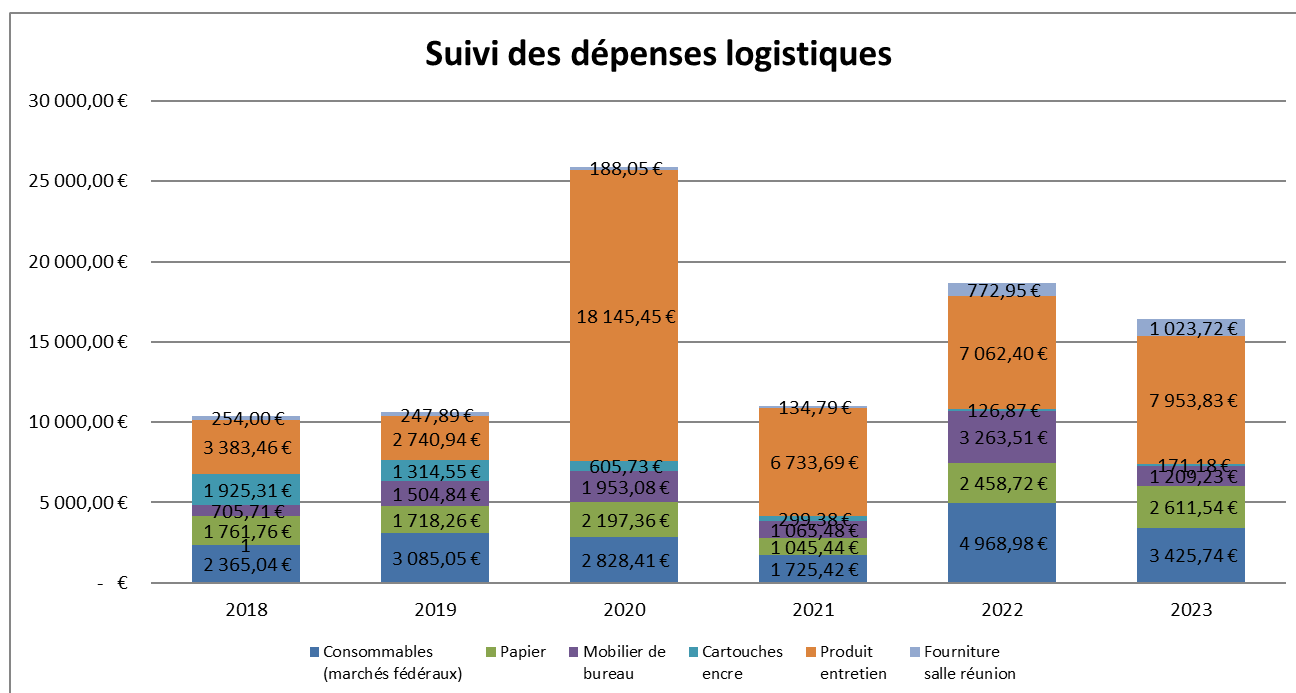
La situation des détenteurs du brevet mentor est la suivante :

NOM	PRENOM	GRADE	SERVICE	DATE FORMATION DE BASE	DATE FORMATION "REVISITE"	FORMATION "REFERENT"
Hougardy	Yves	CP	Proxi	mars-05		
Alvarez	Emmanuel	INPP	Proxi	sept-06	04-oct-16	
Chanet	Pascal	INPP	Proxi	sept-08	21-juin-16	
Soete	Thomas	INPP	Proxi	mai-08	28-avr-15	
Lemaire	Sébastien	INPP	Interv			sept-21
Fontaine	Gil	INP	Interv	2021		
Clément	Axel	INP	Interv	oct 2021 mentor ops (ANPA)		
Frémy	Jérôme	INP	Interv	Formation mai 2022		
Romain	Sarah	INP	Interv	Formation mai 2022		

L'INPP Sébastien LEMAIRE demeure le mentor « référent » de la zone.

### 2.7.7. La logistique

#### a) Evolution des dépenses logistiques



Acquisitions spécifiques en 2023 : pour un montant total de **54.420,68 euros**.

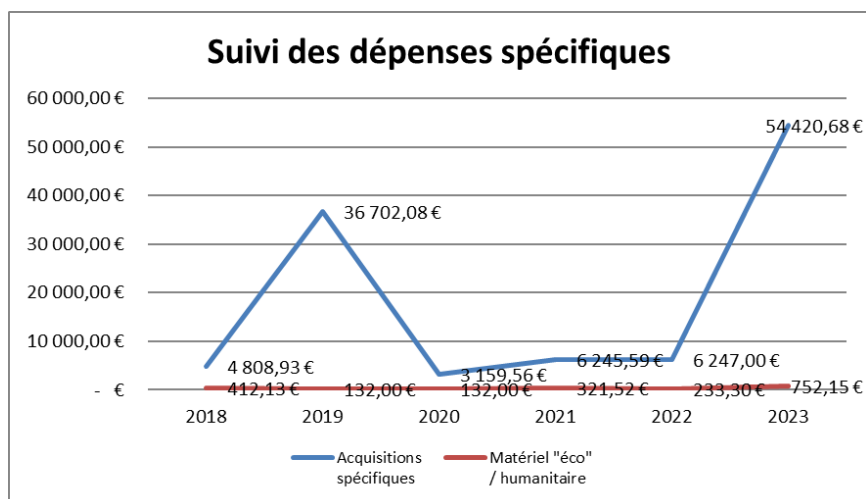
Fraiseuse pour dépolitiser véhicule :	104.28 € ttc
Kit de nettoyage arme :	193.60 € ttc
Echelle télescopique pour l'inter :	198.00 € ttc
Gonfleur de pneus :	94.39 € ttc
Pompe à huile :	37.19 € ttc
Protège- ceintures :	209.77 € ttc
Escabelle :	141.62 € ttc

Clé mémoire pour le service roulage Tak flash :	252.89 € ttc
Poignée à code pour l'amicale :	225.37 € ttc
Machine à café :	59.00 € ttc
Climatiseur mobile pour Eghezée :	499.00 € ttc
Frigo :	649.00 € ttc
Cendrier pour Eghezée :	137.56 € ttc
Armoire PC :	1815.00 € ttc
Clé USB pour SLR :	103.80 € ttc
Matelas pour les cellules :	531.19 € ttc
Matériel de nettoyage pour le commissariat de Gembloux :	187.55 € ttc
Sel de déneigement :	217.50 € ttc
Essence pour machine de l'ouvrier polyvalent :	199.00 € ttc
Lampes Klarus :	615.00 € ttc
Eclairage périphérique du bâtiment :	4210.80 € ttc
Tablettes, câbles et vitres de protections :	6409.22 € ttc
Support tablette :	186.33 € ttc

Et pour la nouvelle extension du commissariat de Gembloux :

Aménagement du parterre entre commissariat et l'annexe :	706.02 € ttc
Kit d'accessoire pour diffusion dans la salle polyvalente :	711.55 € ttc
Fourniture pièce pour les WC :	268.82 € ttc
Tables, tables mange debout et nappes :	7207.97 € ttc
Fauteuils local TAM :	1231.00 € ttc
Plaque commémorative :	169.65 € ttc
Pupitre :	717.53 € ttc
Matériel divers ; chariot chaise, poubelle :	8758.95 € ttc
Frigo :	1298.00 € ttc
Perco, cuillères, tasses, sous tasses :	1090.06 € ttc
Chaises, porte manteau et diable :	9712.10 € ttc
Abri vélos :	5271.97 € ttc

Comme chaque année, des petits achats sont effectués pour soutenir la cause de Child Focus (752,15 euros).



L'explosion des dépenses spécifiques est principalement due à l'aménagement de l'extension du commissariat de Gembloux.

Le montant d'environ 6.000 euros pour l'acquisition des tablettes et accessoires est quant à lui financé par un subside de la Région Wallonne.

L'ouvrier et l'informaticien de la zone ont effectué des travaux spécifiques en 2023 :

- parterre de l'annexe ;
- supervision de l'aménagement IT de l'annexe ;
- petits travaux d'électricité (remplacement d'interrupteurs et de prises).

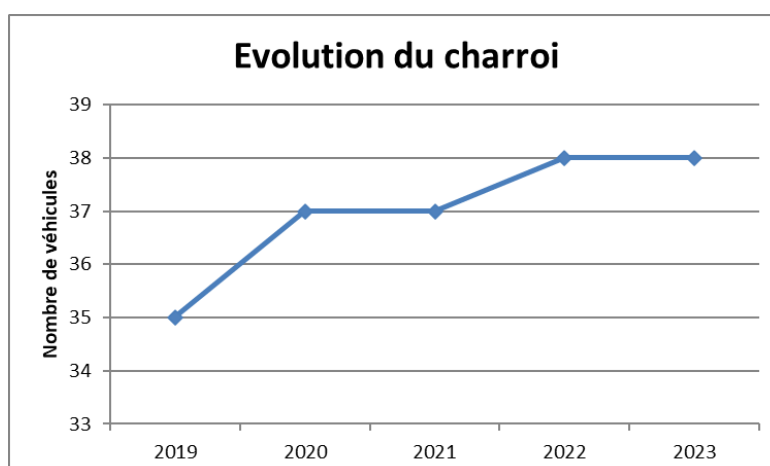
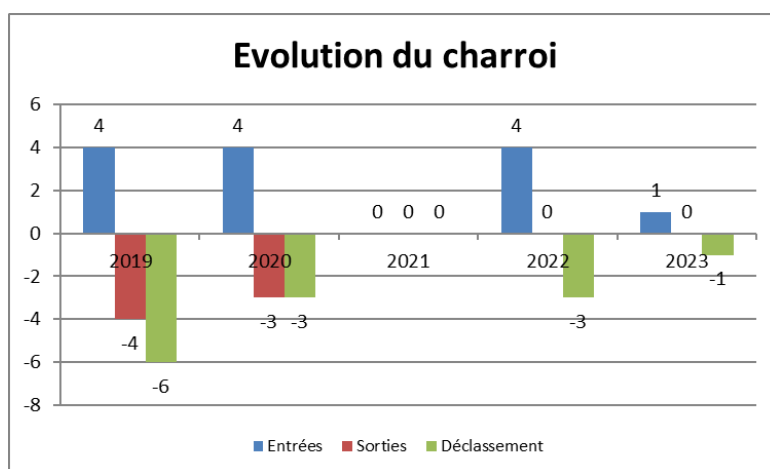
## **b) Evolution du charroi en 2021**

### 1/ Entrées et sorties

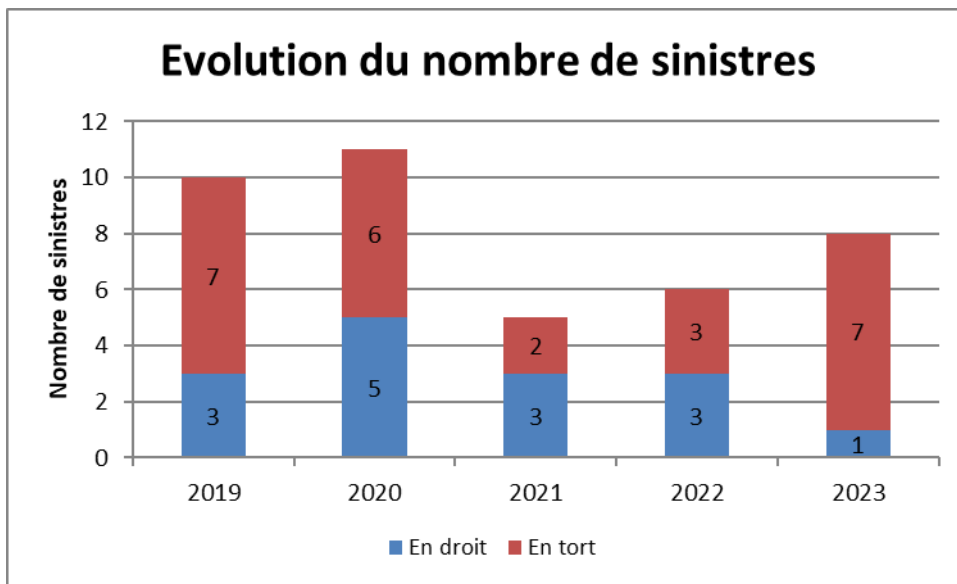
1 véhicule a été livré en 2023 (commandé en 2022) et 1 véhicule a été déclassé.

1 véhicule a été commandé en 2023 (Volvo XC60) et sera seulement livré en 2024.

Le délai d'entre la commande d'un véhicule et sa livraison devient vraiment problématique.

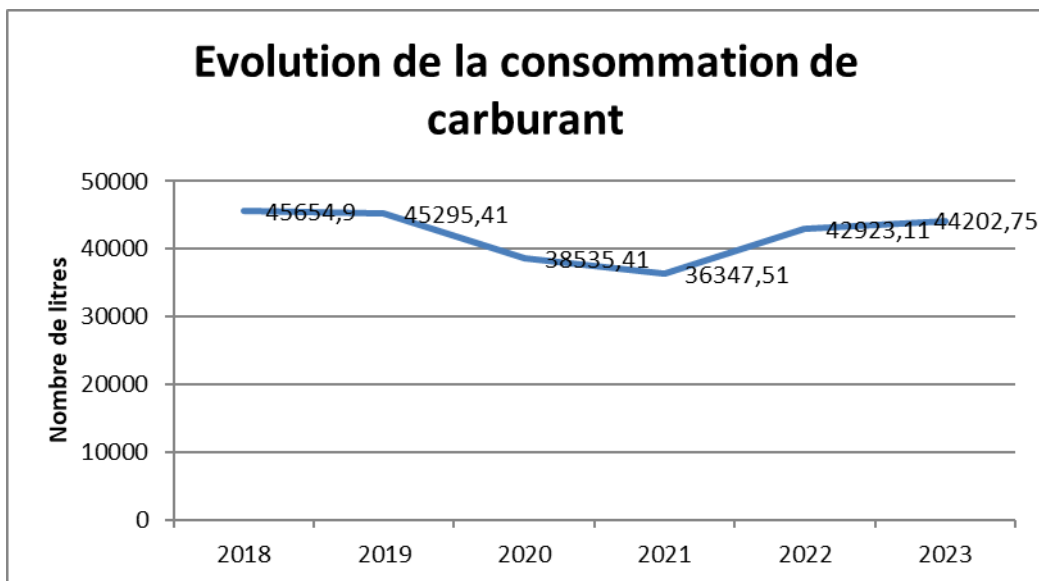


## 2/ Sinistres véhicules



On remarque une augmentation sensible du nombre d'accidents de roulage avec véhicules de service **en tort**.

## 3/ Consommation de carburant



### c) Matériel informatique

Inventaire du matériel informatique au 31/12/2023 :

<b>PC</b>	<b>Hilde</b>	<b>Administratifs</b>	<b>Focus</b>
<i>Gembloux</i>			
PC bureau	43	3	
Laptop		10	
Tablettes		6	13
<i>Eghezée</i>			
PC bureau	6		
Tablettes		1	4
<i>La Bruyère</i>			
PC bureau	6		
Tablettes			2
<hr/>			
<i>Machines virtuelles</i>	18		
<hr/>			
Sous-total	73	20	19
<hr/>			
Total	<b>112</b>		

<b>Unités d'impression</b>	<b>Lieu</b>		
<i>Gembloux</i>			
Copieurs multi-fonction	4		
Imprimantes bureau	3		
<i>Eghezée</i>			
Copieurs multi-fonction	1		
Imprimantes bureau	1		
<i>La Bruyère</i>			
Copieurs multi-fonction	1		
Imprimantes bureau	1		
<hr/>			
Total	<b>11</b>		

Par rapport aux chiffres de 2022, des tablettes FOCUS supplémentaires ont été acquises (9 pour Gembloux, 2 pour Eghezée et 2 pour le postr de La Bruyère qui n'était pas encore équipé).

Une imprimante de bureau supplémentaire a été acquise pour le poste de police d'Eghezée (en dépannage au cas ou le copieur multifonction tomberait en panne (comme c'était déjà le cas pour La Bruyère).



## **2.7.9. Principales actions entreprises par les conseillers en prévention**

### **a) Participation à diverses réunions des deux conseillers en prévention**

- Participation aux comités de concertation de base (mars, juin et octobre).
- Participation aux réunions hebdomadaires de chantier (extension commissariat de Gembloux).

### **b) Actions entreprises par les conseillers en prévention**

- Fourniture de porte-matraque, porte-menottes, porte-chargeur afin de décharger le ceinturon.
- Fourniture de housses de gilet pare-balle afin de décharger le ceinturon (Sv intervention).
- Fourniture de sièges ergonomiques.
- Fourniture de siège de bureau.
- Visite des lieux de travail pour les 3 sites (bimensuelles).
- Visite des lieux de travail avec la médecine du travail et les partenaires sociaux.
- Contrôles obligatoires annuels effectués.
- Etude sur la possibilité de modifier les locaux d'audition.
- Analyse de risques à l'ancienne justice de paix pour les formations TTI.
- Préparation préalable aux différents CCB.
- Suivi du rapport annuel 2023.
- Suivi des rapports VLT (visite des lieux de travail) 2022 pour les 3 sites.
- Rapports mensuels.
- Rapport annuel.
- Rapport quinquennal.
- Suivi fourniture de porte lampe et porte spray rigides adaptés pour les nouvelles housses (Sv intervention)
- Suivi fourniture de chaussures et de pantalons adaptés aux missions opérationnelles.
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique et de produit désinfectant.
- Elaboration du plan de vaccination antigrippe.
- Remplacement des chaises client en tissu par des chaises en plastique pour les 3 sites.
- Fourniture de gilet pare-balle avec système d'attaches MOL
- Remplacement de la porte d'entrée (coulissante) du commissariat de Gembloux
- Sécurisation de l'accueil du commissariat de Gembloux suivant la norme GPI-91, partie 1 (châssis, vitres pare-balles et guichet)
- Fourniture d'un air conditionné mobile (Eghezée)
- Aménagement des nouveaux vestiaires hommes et femmes (annexe).

### **c) Formations pour les conseillers en prévention :**

Participation aux plateformes de conseillers en prévention.

### **d) Formations pour le personnel**

Recyclage des secouristes des 3 sites de la zone.

## **2.8. SECRETARIAT DE ZONE**

En 2023, il y a eu 15 séances du collège de police (dont 2 avec un point unique à l'ordre du jour) et 04 séances du conseil de police.

Depuis l'inauguration de l'extension du commissariat, les séances du conseil de police ne sont plus décentralisées dans les communes, mais se tiennent dans la salle polyvalente.

Les séances du collège de police et du conseil de police ont été entièrement gérées avec le logiciel iA.Délib. Ce logiciel permet un échange facile des informations et documentations, et favorise une gestion « paperless ».

Un transmis systématique des procès-verbaux et des délibérations des collèges et conseils de police est fait à la province. Les marchés publics font l'objet également d'une notification systématique à l'autorité de tutelle provinciale. La province est entièrement satisfaite de ces envois systématiques.

En 2023, un marché public de fourniture de carburant par cartes magnétiques a été réalisé. Les autres procédures d'acquisition ont été suivies par l'intermédiaire de marchés-cadre ou sur facture acceptée.

La secrétaire de zone a également assisté à 3 réunions du comité de concertation de base et un conseil zonal de sécurité.

# Conclusion

Au travers des statistiques recueillies dans le cadre de ce Bilan 2023, vous pouvez constater qu'à côté des actions que nous menons dans le cadre des priorités du Plan Zonal de Sécurité, nos efforts se concentrent également sur plusieurs domaines très importants tels que : la lutte contre la délinquance environnementale, le Bien-être animal, l'Urbanisme, le respect de la loi sur les armes, l'assistance aux huissiers de justice, le suivi des libérés conditionnels, les formations et entraînements des policiers, les renforts HYCAP à d'autres zones de police mais aussi et surtout l'encadrement de nos propres événements et manifestations d'envergure (matches de football à risques, courses cyclistes, rallyes automobiles, joggings et corridas, braderies et brocantes, festivals de musique, jeux inter-villages, ...).

Les renforts extérieurs que nous avons fournis en HYCAP (capacité hypothéquée au profit d'autres zones) s'élèvent à 833 heures de prestation (1.047 heures en 2022).

Tous ces événements se déroulent principalement le week-end et impactent de manière exponentielle l'enveloppe des allocations de nuit et de week-end.

Au niveau de la police judiciaire, outre la charge de travail habituelle au niveau des enquêtes, il est très surprenant de constater une hausse importante des arrestations judiciaires et des mandats d'arrêt. En effet, on est passé de 107 arrestations en 2022 à 155 arrestations judiciaires en 2023. Concernant les mandats d'arrêt, on est passé de 14 mandats en 2022 à 23 mandats d'arrêt en 2023.

Cette explosion du nombre d'arrestations implique forcément une charge de travail énorme pour les intervenants et les enquêteurs, mais impacte aussi de manière conséquente les heures de prestation du personnel policier (devoirs d'enquête subséquents, travail de rédaction, rappel des « garde-détenus », présentation des suspects aux magistrats, ...).

Lorsque ces arrestations se produisent le week-end, et c'est très fréquemment le cas, cela génère des allocations de nuit et de week-end, et un volume d'heures supplémentaires à récupérer pendant les jours ouvrables, ce qui rend les policiers indisponibles en semaine, au moment où ils exercent en principe leurs missions de base.

En ce qui concerne précisément les effectifs policiers disponibles, c'est malheureusement encore le Service Proximité qui a connu en 2023 une année très compliquée de par l'absence de trop nombreux collègues atteints de maladies parfois graves et de longue durée, ou ayant subi l'une ou l'autre intervention chirurgicale.

Par ailleurs, les possibilités statutaires offertes exercent également une forme de contrainte négative sur l'effectif global disponible (le travail à temps partiel (4/5<sup>ème</sup> temps, les congés parentaux, ...), les interruptions de carrière pour convenances personnelles, les congés de maternité, les mi-temps médicaux, etc). La charge de travail se répartit forcément sur le personnel présent qui, logiquement, se trouve en situation de sous-effectif et travaille à flux tendu.

Dès lors, grâce au soutien de nos autorités, un agent de quartier supplémentaire sera recruté en 2024 (emploi prévu au cadre mais non pourvu jusqu'à présent).

A la clôture du présent rapport, en vue de combler des départs, la procédure de recrutement de 2 INP pour le Service Intervention est terminée (entrée en service prévue le 1<sup>er</sup> mars 2024).

Au début de sa création en 2002, le budget de la zone de police était composé à environ 86% de la charge salariale. En 2024, cette charge représentera 92% du budget global, rendant la marge de manœuvre financière trop réduite que pour imaginer mener des initiatives dépassant le travail de base quotidien. Par ailleurs, notre budget est aussi impacté par les décisions prises au niveau fédéral telles que l'augmentation des cotisations patronales, les différentes indexations salariales successives, le nouveau système des chèques-repas, la charge financière de la NAPAP (système de prépension des policiers) et les revalorisations en 3 phases du traitement des policiers.

La finalisation du chantier de l'extension du commissariat en mai 2023 a entraîné des frais d'aménagement et d'équipement substantiels, nous obligeant à réduire nos investissements habituels (à titre d'exemple, un seul véhicule de patrouille a été remplacé en 2023 et l'achat d'une nouvelle moto a été reporté en 2024).

Les investissements nécessaires en 2024 ne seront pas négligeables : remplacement des serveurs informatiques arrivés en fin de vie ; remplacement du radar mobile qui montre des signes de faiblesse après 10 ans d'utilisation ; sécurisation des locaux d'accueil imposée par circulaire ministérielle ; renouvellement des gilets pare-balles ; ...

Depuis des années, la gestion de la zone est caractérisée par une discipline budgétaire stricte et une gestion prévisionnelle rigoureuse, permettant ainsi d'assurer une situation financière saine et durable. Pour l'année 2024, compte tenu du contexte économique actuel et des avancées statutaires au bénéfice de tous les agents, nous avons été contraints de solliciter auprès des communes un effort particulier inhabituel (augmentation de 10% des dotations communales).

Nous avons été entendus et soutenus. Il s'agit d'une belle marque de confiance qui nous est accordée et nous en sommes très reconnaissants.

**CDP Christophe ROMBOUX**

Chef de Corps

Zone de Police ORNEAU-MEHAIGNE

Janvier 2024